

L a u s a n n e

Ville de Lausanne

(L'«Émetteur»)

Emprunt obligataire de CHF 100'000'000

1.625% 2011–2022

(Le montant global de toutes les obligations (les «Obligations») en circulation sera désigné ci-après l'«Emprunt».)

– avec clause de réouverture –

L'agence internationale Standard & Poor's Rating Services a attribué la note «A+» (stable) aux emprunts et engagements à long terme de la Ville de Lausanne.

Émetteur :	Ville de Lausanne
Taux d'intérêt:	1.625%, payable annuellement le 30 septembre, pour la première fois le 30 septembre 2012.
Prix d'émission :	BNP Paribas (Suisse) SA a pris ferme l'Emprunt au prix de 100,91% (sous déduction des commissions).
Prix de placement:	Sera déterminé selon l'offre et la demande
Libération:	Le 30 septembre 2011
Remboursement:	Le 30 septembre 2022
Assurances:	Clause pari passu, clause négative, clause de défaut croisé (selon les Modalités de l'Emprunt)
Forme des titres	Les Obligations sont émises sous forme dématérialisée en tant que droits-valeurs (<i>Wertrechte</i>) conformément à l'art. 973c du Code des Obligations (détails sous chiffre 2 des modalités de l'Emprunt); ni l'Émetteur ni l'investisseur ne peut exiger la livraison d'un titre individuel.
Dénominations	CHF 5'000 nominal ou un multiple de ce montant
Possibilité de réouverture	Conformément à l'article 1 des modalités de l'Emprunt, la Ville de Lausanne se réserve le droit de réouvrir l'Emprunt.
Cotation	Une demande de cotation au «Main standard» de SIX Swiss Exchange sera effectuée. L'admission provisoire aura lieu le 28 septembre 2011. La cotation sera effective jusqu'au 27 septembre 2022.
Droit applicable / For judiciaire	Droit suisse; le for est à Genève
Restrictions de vente	USA, U.S. persons, Espace économique européen et Royaume-Uni (détails voir page 4 de ce prospectus)

Numéro de valeur: 13.852.368

ISIN: CH0138523680

Common code: 067988728

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Ville de Lausanne confirme que le présent prospectus d'émission et de cotation (le «**Prospectus**») comprend toutes les informations pertinentes concernant l'Émetteur et les Obligations dans le cadre de l'émission et de l'offre des Obligations, que ces informations sont complètes, précises et exactes en tous points significatifs, ne sont pas de nature à induire en erreur et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. L'Émetteur accepte la responsabilité qui en découle. Les documents en annexe font partie intégrante du Prospectus.

Le présent Prospectus ne constitue ni une offre, ni une invitation de (ou pour le compte de) l'Émetteur ou de BNP Paribas (Suisse) SA à souscrire ou à acquérir l'une quelconque des Obligations.

Dans certains pays, la diffusion du présent Prospectus et l'offre ou la vente des Obligations peuvent faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. L'Émetteur et BNP Paribas (Suisse) SA invitent les personnes auxquelles ce Prospectus serait remis à se renseigner et à respecter ces restrictions. Une description de certaines de ces restrictions d'offre et de vente des Obligations et de distribution du présent Prospectus figure à la section «Restrictions de vente» ci-après.

Les Obligations n'ont pas été et ne seront pas enregistrées dans le cadre de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 telle que modifiée (la «**Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières**»). Au regard de la législation américaine, sous réserve de certaines exceptions, les Obligations ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis ou à des ressortissants américains («**U.S. persons**» tel que ce terme est défini par la Réglementation S de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières (la «**Réglementation S**») ou par le Code d'Imposition Fédéral sur le Revenu de 1986 et de ses textes d'application (U.S. Internal Revenue Code of 1986)).

Nul n'est autorisé à donner des informations ou à faire des déclarations relatives à l'émission ou la vente des Obligations autres que celles contenues dans le présent Prospectus. Toutes informations ou déclarations non incluses dans le présent Prospectus ne sauraient en aucune façon être autorisées par BNP Paribas (Suisse) SA.

En aucune circonstance, la remise de ce Prospectus ou une quelconque vente des Obligations ne peut impliquer (i) qu'il n'y ait pas eu de changement dans la situation de l'Émetteur depuis la date du présent Prospectus (ii) que les informations qu'il contient soient exactes à toute date postérieure à la date indiquée sur le présent Prospectus.

Toute référence dans le présent Prospectus à « CHF » ou à « Franc Suisse » désigne la monnaie de la Confédération Suisse et toute référence à « Euro » désigne la monnaie des états membres de l'Union européenne ayant adopté la monnaie unique en application du traité établissant la Communauté européenne, tel que modifié.

Le présent Prospectus et tout document d'information relatif à l'Émetteur ou aux Obligations ne sont pas supposés constituer des éléments permettant une quelconque estimation de la situation financière de l'Émetteur ou une quelconque évaluation des Obligations et ne doivent pas être considérés comme une recommandation d'achat des Obligations formulée par l'Émetteur ou BNP Paribas (Suisse) SA. Chaque acquéreur potentiel des Obligations devra juger lui-même de la pertinence des informations contenues dans le présent Prospectus et fonder sa décision d'achat des Obligations sur les recherches qu'il jugera nécessaires. BNP Paribas (Suisse) SA ne s'engage pas à contrôler la situation financière ou la situation générale de l'Émetteur pendant la durée des Obligations, ou à faire part à un quelconque investisseur ou investisseur potentiel des informations qu'il serait amené à connaître à ce sujet.

Des copies de ce Prospectus sont disponibles sur demande à BNP Paribas (Suisse) SA, 2 place de Hollande, CH-1204 Genève (aux heures et jours d'ouverture de cet établissement), ou peuvent être commandées par téléphone (+41 (0) 52 212 68 60) ou fax (+41 (0) 58 212 68 20).

TABLE DES MATIERES

Informations générales.....	2
Table des matières.....	3
Restrictions de vente	4
Informations sur la Ville de Lausanne.....	7
Retenue d'impôt sur les paiements d'intérêts.....	9
Responsabilité.....	10
Modalités de l'Emprunt.....	11
Comptes de l'exercice 2010 (Préavis 2011/28 du 20/04/2011).....	Annexe A
Bilan général et annexe au bilan 2010.....	Annexe B
Budget de fonctionnement de l'exercice 2011 (Préavis n° 2010/42 du 22/09/2010)	Annexe C

RESTRICTIONS DE VENTE

United States of America and United States Persons

1. The Bonds have not been and will not be registered under the U.S. Securities Act of 1933, as amended (the "Securities Act"), and may not be offered or sold within the United States of America (the "United States") or to, or for the account or benefit of, U.S. persons except in certain transactions exempt from the registration requirements of the Securities Act.

BNP Paribas (Suisse) A (the "Manager") has not offered or sold the Bonds, and will not offer or sell the Bonds (i) as part of their distribution at any time or (ii) otherwise until 1 November 2011 except in accordance with Rule 903 of Regulation S under the Securities Act.

Accordingly, neither the Manager and its affiliates nor any persons acting on its behalf have engaged or will engage in any selling activities directed towards the United States with respect to the Bonds and they have complied and will comply with the offering restrictions requirement of Regulation S. The Manager agrees that, at or prior to confirmation of any sale of Bonds, it will send to each distributor, dealer or person receiving a selling commission, fee or other remuneration who purchases Bonds from it during the Restricted Period (as defined below), a notice substantially to the following effect:

"The Bonds covered hereby have not been registered under the U.S. Securities Act of 1933, as amended (the "Securities Act") and may not be offered or sold within the United States of America or to, or for the account or benefit of, U.S. persons (i) as part of their distribution at any time or (ii) otherwise until 1 November 2011, except in either case in accordance with Regulation S under the Securities Act. Terms used above have the meanings given to them by Regulation S."

Terms used in this paragraph 1 have the meanings given to them by Regulation S under the Securities Act.

2. The Manager represents and agrees that it has not entered and will not enter into any contractual arrangement with respect to the distribution or delivery of the Bonds except with its affiliates or with the prior written consent of the Issuer.
3. In addition,
 - (1) except to the extent permitted under U.S. Treas. Reg. § 1.163-5(c)(2)(i)(D) (the "D Rules"),
 - a) the Manager represents and agrees that it has not offered or sold and during the Restricted Period will not offer or sell Bonds to a person who is within the United States or its possessions or to a United States person, and that it will use reasonable efforts to sell the Bonds in Switzerland, and
 - b) the Manager represents and agrees that it has not delivered and will not deliver within the United States or its possessions Bonds that are sold during the Restricted Period;
 - (2) the Manager represents and agrees that it has and will have in effect throughout the Restricted Period procedures reasonably designed to ensure that its employees or agents who are directly engaged in selling Bonds are aware that Bonds may not be offered or sold during the Restricted Period to a person who is within the United States or its possessions or to a United States person, except as permitted by the D Rules; and
 - (3) the Manager represents and agrees that more than 80 per cent. of (a) the aggregate principal amount of the Bonds, (b) the value of the Bonds, measured by the proceeds received by distributors with respect of the Bonds, and (c) the value of the Bonds, measured by the proceeds received by the Issuer

with respect to the Bonds, will be offered and sold to non-distributors by distributors maintaining an office in Switzerland;

- (4) the Manager represents and agrees that if it is a U.S. person, it is accepting the Bonds for purposes of resale in connection with their original issuance and if it retains Bonds for its own account, it will do so only in accordance with the requirements of Regulation § 1.163-5 (c) (2) (i) (D) (6). Whether or not an offer, sale or delivery is treated as made within the United States or its possessions or to a U.S. person will depend upon the provisions of the D-Rules;
- (5) with respect to each affiliate that acquires from the Manager Bonds for the purpose of offering or selling Bonds during the Restricted Period, the Manager repeats and confirms the representations and agreements contained in sub-clauses (1) and (2) on its behalf.

Terms used in this clause 3 have the meaning given to them by the U.S. Internal Revenue Code and regulations thereunder, including the D Rules.

The "Restricted Period" means that period expiring on 1 November 2011, except that any offer or sale of Bonds by the Manager shall be deemed to be during the Restricted Period if the Manager holds those Bonds as part of an unsold allotment.

Espace Economique Européen

1. In relation to each Member State of the European Economic Area which has implemented the Prospectus Directive (each, a "Relevant Member State"), the Manager has represented and agreed that with effect from and including the date on which the Prospectus Directive is implemented in that Relevant Member State (the "Relevant Implementation Date") it has not made and will not make an offer of Bonds to the public in that Relevant Member State except that it may, with effect from and including the Relevant Implementation Date, make an offer of Bonds to the public in that Relevant Member State:
 - (a) at any time to any legal entity which is a qualified investor as defined in the Prospectus Directive;
 - (b) at any time to fewer than 100 or, if the relevant Member State has implemented the relevant provision of the 2010 PD Amending Directive, 150, natural or legal persons (other than qualified investors as defined in the Prospectus Directive) subject to obtaining the prior consent of the Manager for any such offer; or
 - (c) at any time in any other circumstances falling within Article 3(2) of the Prospectus Directive,provided that no such offer of Bonds referred to in (a) to (c) above shall require the Issuer or the Manager to publish a prospectus pursuant to Article 3 of the Prospectus Directive or supplement a prospectus pursuant to Article 16 of the Prospectus Directive.
2. For the purposes of this provision, the expression an "offer of Bonds to the public" in relation to any Bonds in any Relevant Member State means the communication in any form and by any means of sufficient information on the terms of the offer and the Bonds to be offered so as to enable any investor to decide to purchase or subscribe the Bonds, as the same may be varied in that Member State by any measure implementing the Prospectus Directive in that Member State. The expression "Prospectus Directive" means Directive 2003/71/EC (and amendments thereto, including the 2010 PD Amending Directive, to the extent implemented in the Relevant Member State), and includes any relevant implementing measure in each Relevant Member State, and the expression "2010 PD Amending Directive" means Directive 2010/73/EU.

United Kingdom (Royaume-Uni)

The Manager has represented and agreed that: (i) it has complied and will comply with all applicable provisions of the Financial Services and Markets Act 2000 (the "FSMA") with respect to anything done by it in relation to the Bonds in, from or otherwise involving the United Kingdom; and (ii) it has only communicated or caused to be communicated and it will only communicate or cause to be communicated any invitation or inducement to engage in investment activity (within the meaning of section 21 of the FSMA) received by it in connection with the issue or sale of any Bonds in circumstances in which section 21(1) of the FSMA does not apply to the Issuer.

Autorisation

Sur la base d'une décision du Conseil Communal du 21 novembre 2006 qui adoptait la fixation d'un plafond d'endettement pour la législature 2006-2011 (Préavis n°2006/39 du 17 août 2006) et sur la base du contrat d'emprunt du 27 septembre 2011 entre la Ville de Lausanne, représentée par sa Municipalité («L'Émetteur») et BNP Paribas (Suisse) SA, l'Émetteur émet un emprunt 1.625% 2011–2022 de CHF 100'000'000 (la «Tranche de base») avec clause de réouverture.

Situation juridique ou financière et perspectives de l'Émetteur

À l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous, il ne s'est produit aucun changement défavorable significatif, ni aucune circonstance ayant ou susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la situation juridique ou financière et les perspectives de l'Émetteur depuis le 31 décembre 2010.

Litiges

L'Émetteur n'est actuellement impliqué dans aucune action, poursuite, instance judiciaire, arbitrale ou administrative, qui en cas de décision défavorable à l'encontre de l'Émetteur serait susceptible, seule ou cumulativement, d'avoir un effet significatif défavorable sur la capacité de l'Émetteur à remplir ses engagements découlant des Obligations. En outre, l'Émetteur ayant fait procéder aux vérifications qui s'imposent, n'a connaissance d'aucune procédure judiciaire, arbitrale et administrative en cours ou susceptible d'être intentée.

Produit net

Le produit net de cette Tranche de base de CHF 98'530'000 sera utilisé par l'Émetteur pour le remboursement d'un emprunt obligataire de CHF 110'000'000 arrivant à échéance le 30 septembre 2011.
BNP Paribas (Suisse) SA n'a ni la responsabilité ni l'obligation de contrôler l'utilisation du produit net.

Représentant

L'Émetteur a désigné BNP Paribas (Suisse) SA - au titre de spécialiste reconnu par SIX Swiss Exchange - pour exécuter la procédure de cotation (y compris l'admission provisoire).

Clearing

Les Obligations ont été acceptées pour le clearing par SIX SIS SA.

Contrat de service des paiements

Pour garantir l'exécution de tous les paiements, y compris le remboursement du capital de l'Emprunt, l'Émetteur a désigné BNP Paribas (Suisse) SA comme domicile principal de paiement par la conclusion du contrat de service des paiements (le "Contrat de service des paiements") en date du 27 septembre 2011 avec BNP Paribas (Suisse) SA.

Communication

Toute communication publique afférente aux Obligations sera publiée sur le site internet de SIX Swiss Exchange (actuellement à l'adresse www.six-swiss-exchange.com/news/official_notices/search_en.html) conformément à ses règles.

Développements récents

Une nouvelle législature a débuté le 1^{er} juillet 2011 et se terminera le 30 juin 2016, avec 2 nouveaux membres au sein de l'exécutif lausannois et une réorganisation des dicastères.

Pour les développements récents de nature budgétaire et financière, l'Émetteur renvoie à l'annexe C de ce Prospectus.

Emprunts publics en circulation

Le tableau des dettes à moyen et long termes se trouve à la page 7 de l'Annexe au bilan (Annexe B du Prospectus).

RETENUE D'IMPÔTS SUR LES PAIEMENTS D'INTÉRÊTS

Le 26 octobre 2004, la Communauté européenne et la Suisse sont parvenus à un accord relatif à la taxation des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts au moyen, soit d'une retenue à la source, soit d'une déclaration volontaire (l'«**Accord**»). En vertu de cet Accord, la Suisse a introduit depuis le 1er juillet 2005 un système de retenue d'impôt sur les intérêts et autres revenus similaires versés par un agent payeur suisse aux personnes physiques ayant leur domicile fiscal dans un Etat membre de l'UE. Le taux de cette retenue à la source est fixé à 35% depuis juillet 2011. Le bénéficiaire des intérêts peut toutefois, au moyen d'une instruction expresse, demander à l'agent payeur d'annoncer le paiement des intérêts aux autorités fiscales de son pays de résidence par l'intermédiaire des autorités fiscales suisses et, du fait de cette déclaration volontaire, ne pas être soumis à la retenue à la source. Par ailleurs, dans certains cas, le bénéficiaire pourra demander le remboursement de la retenue à la source. Les acquéreurs potentiels d'Obligations sont invités à consulter leurs propres conseillers concernant l'impact de l'Accord sur une telle acquisition. Nonobstant ce qui précède, si BNP Paribas (Suisse) SA en tant que domicile principal de paiement ou n'importe quelle institution où les Obligations sont déposées doit retenir à la source un montant au titre de l'Accord, il est précisé que l'Émetteur ne sera pas tenu de majorer les paiements en intérêts afférents à toute Obligation.

RESPONSABILITE

La Ville de Lausanne, représentée par sa Municipalité, est responsable du contenu du prospectus d'émission et de cotation au sens de l'article 4, schème E – Emprunts du Règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange et certifie par la présente que les informations du présent prospectus d'émission et de cotation sont conformes à la réalité et qu'aucun fait important n'a été omis.

Lausanne, le 27 septembre 2011

Au nom de la Ville de Lausanne, La Municipalité

MODALITÉS DE L'EMPRUNT (ci-après les « Modalités de l'Emprunt »)

1. VALEUR NOMINALE / COUPURES / POSSIBILITÉS DE RÉOUVERTURE / INTÉRÊTS INTERCALAIRES

L'emprunt 1.625%, 2011-2022, («l'Emprunt») est émis en une première tranche de CHF 100,000,000 (la «Tranche de base») et est divisé en obligations au porteur de CHF 5'000 nominal (les «Obligations»). La Ville de Lausanne, représentée par sa Municipalité («l'Émetteur»), se réserve le droit, en tout temps et sans l'accord des détenteurs d'Obligations et de coupons (les «Obligataires») d'augmenter le montant de la Tranche de base par l'émission d'obligations additionnelles fongibles (en ce qui concerne les Modalités de l'Emprunt, le numéro de valeur, la durée restante et le taux d'intérêt) avec la Tranche de base (la «Réouverture»).

2. FORME DES TITRES / CONSERVATION

Les Obligations sont émises sous forme dématérialisée en tant que droits-valeurs (*Wertrechte*) conformément à l'article 973c du Code des Obligations. Les droits-valeurs (*Wertrechte*) seront créés par l'Émetteur par l'inscription dans son registre des droits-valeurs (*Wertrechtbuch*) et seront inscrits dans le registre principal de SIX SIS SA et inscrits au crédit du compte de titres de BNP Paribas (Suisse) SA («BNPP») (SIX SIS SA et tout autre intermédiaire détenant des comptes de titres, un "Intermédiaire"). Les Obligations constitueront alors des Titres Intermédiés (*Bucheffekten*) (les "Titres Intermédiés") en conformité avec les dispositions de la loi fédérale sur les titres intermédiés du 3 octobre 2008 (*Bucheffektengesetz*).

Tant que les Obligations constituent des Titres Intermédiés, les Obligations sont transférées (et tout autre acte de disposition à leur égard est effectué) en conformité avec la Loi fédérale sur les titres intermédiés du 3 octobre 2008 (*Bucheffektengesetz*), i.e. par l'inscription des Obligations transférées dans un compte de titres du cessionnaire. Tant que les Obligations constituent des Titres Intermédiés, les titulaires des Obligations (les "Titulaires") seront les personnes détenant les Obligations dans un compte de titres sous leur propre nom and pour leur propre compte auprès de l'Intermédiaire concerné. Les dossiers de cet Intermédiaire détermineront le nombre d'Obligations dont chacun des Titulaires est titulaire.

Ni l'Émetteur ni les Titulaires n'auront droit, à aucun moment, d'effectuer ou d'exiger la conversion des droits-valeurs (*Wertrechte*) en un (ou la livraison d'un) certificat global permanent (*Globalurkunde*) ou en Obligations définitives sous forme de papiers-valeurs (*Wertpapiere*).

3. INTÉRÊT

L'Emprunt porte intérêt à partir du 30 septembre 2011 (la «Date de libération») au taux de 1.625% par an et est muni de coupons annuels (les «Coupons») au 30 septembre. Le premier coupon vient à échéance le 30 septembre 2012. Le décompte des intérêts se fait sur la base d'un calendrier annuel de 360 jours, soit de 12 mois de 30 jours chacun (30E/360).

4. DURÉE ET REMBOURSEMENT

L'Emprunt a une durée de 11 ans. L'Émetteur s'engage à rembourser l'Emprunt, sans dénonciation préalable, le 30 septembre 2022. L'Émetteur est autorisé à racheter en tout temps des Obligations sur le marché dans le volume désiré à des fins d'investissement ou d'amortissement. En cas de rachats à des fins d'amortissement, l'Émetteur s'engage à en informer BNPP au moins 30 jours bancaires ouvrables avant la prochaine échéance d'intérêts. Ensuite, BNPP procédera à la réduction de la valeur nominale des droits-valeurs (*Wertrechte*) pour l'échéance à venir et publiera l'amortissement prévu dès que possible selon le chiffre 10 des présentes Modalités de l'Emprunt. Le registre des droits-valeurs (*Wertrechtbuch*) et le registre principal de SIX SIS Ltd seront mis à jour, en conformité avec ce qui précède.

Dans ces Modalités de l'Emprunt, le terme «jour bancaire ouvrable» signifie un jour pendant lequel les guichets des banques d'affaires sont ouverts toute la journée à Zurich et pendant lequel il est possible de faire des paiements et de procéder à des opérations sur devises.

5. SERVICE DE L'EMPRUNT / PAIEMENTS / PRESCRIPTION

- (a) L'Émetteur s'engage à payer sans frais les coupons échus et les Obligations remboursables, les coupons cependant sous déduction de l'impôt fédéral anticipé, en faveur des Obligataires.
Si le jour d'échéance n'est pas un jour bancaire ouvrable, les montants nécessaires au service de l'Emprunt seront transférés le prochain jour qui est un jour bancaire ouvrable.
- (b) L'Émetteur mettra à temps et spontanément les fonds nécessaires au service de l'Emprunt à la disposition de BNPP [Cf. Lettre (a)], à l'intention des Obligataires, sans aucune limitation.
- (c) Les Obligations cessent de porter intérêt dès leur échéance. Les coupons se prescrivent par 5 ans et les Obligations par 10 ans à partir de leur échéance.

6. CLAUSE PARI PASSU

Les Obligations et les coupons de cet Emprunt représentent des engagements directs, non garantis, irrévocables et non subordonnés de l'Émetteur et figurent au même rang (*pari passu*) que tous les autres engagements directs, non garantis et non subordonnés de l'Émetteur.

7. CLAUSE NÉGATIVE

L'Émetteur s'engage, tant que les Obligations de cet Emprunt sont en circulation, c'est-à-dire jusqu'au moment où tous les montants en capitaux et intérêts auront été payés en faveur des Obligataires selon chiffre 4 et chiffre 5 des présentes Modalités de l'Emprunt, à ne pas accorder de garanties particulières à d'autres emprunts, rescissions, bons de caisse ou autres engagements similaires sans que les Obligations de cet Emprunt soient munies de garanties jugées équivalentes par BNPP.

8. DÉFAUT / LIQUIDATION / VENTE / FUSION / RÉORGANISATION

BNPP a le droit mais non l'obligation de dénoncer immédiatement toutes les Obligations de cet Emprunt, y compris les intérêts courus, et de les déclarer échues et remboursables à leur valeur nominale si l'un des événements suivants («cas de demeure») devait se produire:

- (a) L'Émetteur se trouve en retard de plus de dix jours après l'échéance pour le paiement des intérêts de l'Emprunt;
- (b) L'Émetteur contrevient à l'une des dispositions des présentes Modalités de l'Emprunt et n'a pas remédié à ce défaut pendant un délai de 30 jours après réception d'une notification par écrit de BNPP;
- (c) L'Émetteur est obligé de rembourser par anticipation un autre emprunt ou une autre dette par suite de non respect d'une obligation ou de non observation d'une prescription (y compris le remboursement à l'échéance);
- (d) L'Émetteur conclut un sursis concordataire ou un autre arrangement comparable avec ses créanciers, sauf si les Obligataires, de l'avis de BNPP, ne sont pas préterités par rapport aux autres créanciers par la conclusion de cet accord.

Dans les présentes Modalités de l'Emprunt sont considérées comme «sursis concordataire ou autre arrangement comparable» toute convention que l'Émetteur, par suite de circonstances extraordinaires, conclut avec un ou plusieurs créanciers financiers dans le but notamment qu'un créancier financier approuve sous certaines conditions de renoncer au remboursement et à la dénonciation d'une créance contre l'Émetteur pendant un délai fixe agréé par toutes les parties à une telle convention;

- (e) L'Émetteur est en cessation de paiement, menace de tomber en faillite ou se trouve en faillite, présente une demande d'ajournement de faillite ou de sursis concordataire;
- (f) L'Émetteur est mis partiellement ou totalement sous administration forcée ou sous assistance.

En cas de survenance d'un des cas mentionnés sous chiffre 8 (c) à (f), l'Émetteur s'engage à en informer immédiatement BNPP et à lui remettre tous les documents et renseignements nécessaires à l'évaluation de la situation. BNPP a le droit de se fier entièrement aux documents et déclarations remis par l'Émetteur. BNPP n'a pas l'obligation d'entreprendre des démarches pour savoir si un événement s'est produit qui aura ou pourrait avoir comme conséquence le remboursement anticipé des Obligations et des coupons.

En cas de survenance d'un événement mentionné sous chiffre 8 (a) à (f), BNPP peut inviter les Obligataires selon article 1157 et suivants du Code des Obligations à une assemblée des créanciers pour prendre une décision sur la dénonciation, si BNPP ne prend pas elle-même cette décision au nom des Obligataires; dans ce cas la décision valable de l'assemblée des créanciers remplace le droit réservé à BNPP dans les présentes Modalités de l'Emprunt de dénoncer l'Emprunt au nom des Obligataires. Si l'assemblée des créanciers s'oppose à la dénonciation de l'Emprunt, le droit de procéder à la dénonciation revient à BNPP, BNPP n'étant pas lié par la décision négative de l'assemblée des créanciers si et dans la mesure où de nouvelles circonstances apparaissent ou deviennent connues, nécessitant une nouvelle estimation de la situation.

L'Emprunt y compris les intérêts courus jusqu'à la réception des fonds conformément au chiffre 4 et au chiffre 5, lit (b) des présentes Modalités de l'Emprunt est dû 30 jours après réception de l'annonce de dénonciation sous forme écrite envoyée par BNPP sauf si la raison de la déclaration de dénonciation est supprimée ou si des garanties jugées suffisantes par BNPP sont données aux Obligataires pour le capital et les intérêts courus et futurs de l'Emprunt.

Toutes les publications concernant une telle dénonciation anticipée seront faites par BNPP selon chiffre 10 des présentes Modalités de l'Emprunt.

9. COTATION

La cotation de l'Emprunt au « Main standard » de SIX Swiss Exchange sera demandée à SIX Swiss Exchange par l'intermédiaire de BNPP jusqu'à trois jours bancaires ouvrables avant le remboursement par suite d'échéance. La suppression de la cotation par suite d'échéance selon chiffre 4 de ces Modalités de l'Emprunt se fait sans annonce préalable.

10. COMMUNICATIONS

Toute communication publique afférente aux Obligations sera publiée sur le site internet de SIX Swiss Exchange (actuellement à l'adresse :

www.six-swiss-exchange.com/news/official_notices/search_en.html) conformément à ses règles.

11. DROIT APPLICABLE ET FOR

La forme, le contenu et l'interprétation des présentes Modalités de l'Emprunt relèvent du droit suisse.

Tout litige entre les Obligataires d'une part et l'Émetteur d'autre part qui pourrait être causé par les Obligations de l'Emprunt relève de la juridiction des tribunaux ordinaires de Genève, avec possibilité de recours au Tribunal Fédéral à Lausanne dont la décision est sans appel.

Le paiement fait à un Obligataire reconnu comme créancier par un jugement exécutoire d'un tribunal suisse a effet libératoire pour l'Émetteur.

12. MODIFICATION DES MODALITÉS DE L'EMPRUNT

Par accord entre l'Émetteur et BNPP au nom des Obligataires, les Modalités de l'Emprunt peuvent être modifiées en tout temps pour autant que ces modifications soient de nature purement formelles, mineures ou techniques et que ces modifications soient faites pour corriger une erreur manifeste ou ne portent pas matériellement préjudice aux intérêts des Obligataires. Une telle modification des Modalités de l'Emprunt engage tous les Obligataires.

La publication d'une telle modification se fait selon les dispositions du chiffre 10 des présentes Modalités de l'Emprunt.

ANNEXE A – COMPTES DE L'EXERCICE 2010 (Préavis 2011/28 du 20/04/2011)

COMMUNE DE LAUSANNE

Comptes de l'exercice 2010

Préavis N° 2011/28

Lausanne, le 20 avril 2011

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article 93, lettre c), de la loi du 28 février 1956 sur les communes et à l'article 112 du règlement du Conseil communal, la Municipalité vous soumet, par voie de préavis, les comptes de 2010.

La matière dudit préavis est répartie dans les chapitres suivants :

- 1. Introduction**
- 2. Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2010**
 - 2.1 Compte de fonctionnement*
 - 2.2 Compte des investissements du patrimoine administratif*
 - 2.3 Bilan général*
- 3. Conclusion**

1. Introduction

Après les excédents de revenus enregistrés dans les exercices 2006 à 2008, et l'excédent de charges de 2009 résultant de l'assainissement de la Caisse de pensions, le compte de fonctionnement 2010 boucle à nouveau dans les chiffres noirs avec un excédent de revenus de 13.4 millions de francs. Le budget affichant un excédent de charges de 35.5 millions de francs (crédits supplémentaires compris), l'amélioration constatée est donc de 48.9 millions de francs.

L'essentiel de cet écart résulte des revenus fiscaux qui, bien qu'en légère diminution par rapport aux comptes 2009, sont supérieurs de plus de 37 millions de francs par rapport au budget pour s'établir à des niveaux historiquement élevés proches de 500 millions de francs.

Le solde de l'amélioration par rapport au budget s'explique principalement par des économies de charges, notamment au niveau des achats de biens, services et marchandises, ainsi qu'au niveau des intérêts de la dette et des charges de personnel. A souligner par contre une facture sociale plus élevée de quelque 15 millions de francs par rapport aux prévisions. Concernant les Services industriels, le résultat global est supérieur de l'ordre de 5 millions de francs par rapport au budget.

Les dépenses nettes d'investissements du patrimoine administratif sont restées en dessous des prévisions pour plus de 42 millions de francs pour s'inscrire à 132 millions de francs, niveau plus ou moins comparable à celui de 2009. L'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement ayant atteint 160 millions de francs, il en résulte un excédent d'autofinancement de près de 28 millions de francs, lequel a contribué à diminuer la dette brute (- 25 millions de francs).

Malgré ces bons résultats, la Municipalité de Lausanne restera vigilante dans le cadre des prochains exercices, notamment en cas de tassement des rentrées fiscales et d'une hausse des dépenses dans le secteur social.

* * *

Compte administratif

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique des comptes 2010 :

COMPTE 2009	BUDGET 2010 (y c. crédits suppl.)		COMPTE 2010		ECARTS
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.
		COMPTE DE FONCTIONNEMENT			
			CHARGES	REVENUS	
1'852'766'948.54	1'635'238'900	Total des revenus		1'722'942'175.53	87'703'275.53
1'931'312'819.06	1'670'755'500	Total des charges	1'709'521'622.40		38'766'122.40
-78'545'870.52	-35'516'600	Excédent de revenus (+) ou de charges (-)	13'420'553.13		48'937'153.13
		COMPTE DES INVESTISSEMENTS			
			DEPENSES	RECETTES	
159'015'492.74	193'432'300	Total des dépenses	145'390'257.83		-48'042'042.17
20'848'146.31	18'535'000	Total des recettes		13'158'984.24	-5'376'015.76
138'167'346.43	174'897'300	Investissements nets		132'231'273.59	-42'666'026.41
		FINANCEMENT			
-138'167'346.43	-174'897'300	Investissements nets	132'231'273.59		-42'666'026.41
107'296'835.69	106'093'500	* Amortissements		107'012'091.83	918'591.83
24'234'951.20	4'954'600	* Mouvement sur les provisions et fonds de réserve		39'639'565.44	34'684'965.44
-78'545'870.52	-35'516'600	* Reprise du résultat du compte de fonctionnement		13'420'553.13	48'937'153.13
-85'181'430.06	-99'365'800	Excédent ou insuffisance (-) d'autofinancement		27'840'936.81	-127'206'736.81
52'985'916.37	75'531'500	* Autofinancement		160'072'210.40	84'540'710.40

2. Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2010

2.1 Compte de fonctionnement

	Charges	Revenus	Excédent des charges (-) ou des revenus
Budget initial	1'651'973'300.00	1'632'060'200.00	-19'913'100.00
Crédits supplémentaires	18'782'200.00	3'178'700.00	-15'603'500.00
Budget final	1'670'755'500.00	1'635'238'900.00	-35'516'600.00
Comptes 2010	1'709'521'622.40	1'722'942'175.53	13'420'553.13
Ecarts	38'766'122.40	87'703'275.53	48'937'153.13
	2.32%	5.36%	

Sur ces mêmes bases, le détail par nature du compte de fonctionnement de l'exercice 2010 s'établit comme il suit :

	Comptes 2010	Budget 2010 + crédits sup- plémentaires	Ecarts (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
3 CHARGES	1'709'521'622.40	1'670'755'500	38'766'122.40	2.32
30 Charges de personnel	527'457'390.90	532'174'000	-4'716'609.10	-0.89
31 Biens, services et marchandises	509'111'128.45	519'975'800	-10'864'671.55	-2.09
32 Intérêts passifs	72'821'617.36	76'138'900	-3'317'282.64	-4.36
33 Amortissements	121'845'325.40	115'711'300	6'134'025.40	5.30
35 Dédommagements à des collectivités publiques	220'426'326.65	197'710'400	22'715'926.65	11.49
36 Subventions accordées	77'925'116.59	80'412'700	-2'487'583.41	-3.09
38 Attributions aux réserves	39'894'596.40	7'753'500	32'141'096.40	414.54
39 Imputations internes	140'040'120.65	140'878'900	-838'779.35	-0.60
4 REVENUS	1'722'942'175.53	1'635'238'900	87'703'275.53	5.36
40 Impôts	499'520'184.11	462'300'000	37'220'184.11	8.05
41 Patentes, concessions	2'221'213.90	2'028'500	192'713.90	9.50
42 Revenus des biens	116'100'700.07	108'437'100	7'663'600.07	7.07
43 Taxes, ventes et prestations facturées	759'951'182.90	726'147'800	33'803'382.90	4.66
44 Part à des recettes sans affectation	5'358'275.95	3'500'000	1'858'275.95	53.09
45 Dédommagements de collectivités publiques	197'562'041.94	187'690'500	9'871'541.94	5.26
46 Subventions acquises	1'933'425.05	1'457'200	476'225.05	32.68
48 Prélèvements sur les réserves	255'030.96	2'798'900	-2'543'869.04	-90.89
49 Imputations internes	140'040'120.65	140'878'900	-838'779.35	-0.60
RESULTAT				
Excédent de charges		-35'516'600		
Excédent de revenus	13'420'553.13		48'937'153.13	

* * *

Les écarts par rapport au budget, crédits supplémentaires compris, sont principalement les suivants :

CHARGES

- 38.8 mios

30 Charges de personnel

- 4.7 mios

Le détail par direction s'établit comme il suit :

	Comptes	Budget	Ecarts (+/-)	
	2010	2010	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
	527'457'390.90	532'174'000	-4'716'609.10	-0.9
Administration générale et finances	45'888'524.97	47'234'200	-1'345'675.03	-2.8
Sécurité publique et sports	127'700'282.24	132'342'200	-4'641'917.76	-3.5
Culture, logement et patrimoine	29'874'099.74	30'314'600	-440'500.26	-1.5
Travaux	96'085'820.63	102'696'700	-6'610'879.37	-6.4
Enfance, jeunesse et éducation	79'442'570.06	81'637'200	-2'194'629.94	-2.7
Sécurité sociale et environnement	80'071'876.70	82'661'400	-2'589'523.30	-3.1
Services industriels	68'394'216.56	69'287'700	-893'483.44	-1.3
Correctifs de la masse salariale	0.00	-14'000'000	14'000'000.00	-100.0

Dans ce secteur de charges, on relèvera que les économies salariales nettes anticipées au niveau du budget, d'un montant de 14 millions, ont été pleinement réalisées, puisque l'on enregistre encore un boni supplémentaire de quelque 4.7 millions de francs.

31 Biens, services et marchandises

- 10.9 mios

	Comptes	Budget	Ecarts (+/-)	
	2010	2010	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	14'593'490.19	17'188'400	-2'594'909.81	-15.1
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans les SI)	25'509'550.93	23'866'600	1'642'950.93	6.9
Marchandises	18'302'722.20	19'156'100	-853'377.80	-4.5
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	33'814'843.53	37'581'700	-3'766'856.47	-10.0
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	36'916'755.31	38'091'000	-1'174'244.69	-3.1
Honoraires et prestations de services	91'026'547.83	96'742'400	-5'715'852.17	-5.9
Autres dépenses en biens, services et marchandises	38'929'037.57	42'243'600	-3'314'562.43	-7.8
Sous-total	259'092'947.56	274'869'800	-15'776'852.44	-5.7
Achats d'énergie par les SI	250'018'180.89	245'106'000	4'912'180.89	2.0
Total	509'111'128.45	519'975'800	-10'864'671.55	-2.1

Aux Services industriels, les achats d'énergie ont dépassé de quelque 4.9 millions de francs les prévisions, soit :

	<i>(en mios de fr.)</i>
• Gaz et chauffage à distance (augmentation du volume d'achat)	+ 6.4
• Electricité	- 1.5

Au niveau des ventes, le Service du Gaz et du chauffage à distance a enregistré des chiffres dépassant largement le budget, soit de quelque 34.1 millions ; cet écart est principalement la conséquence d'une plus grande quantité d'énergie vendue dû à des conditions climatiques exceptionnelles.

Abstraction faite des éléments évoqués ci-dessus, l'on peut constater les principaux écarts suivants :

	<i>(en mios de fr.)</i>
• Achats d'objets mobiliers et d'installations	- 2.6
• Consommation d'énergie au sein de l'Administration	+ 1.6
• Travaux d'entretien immobiliers	- 2.0
• Entretien d'installations (Travaux, SI)	- 1.7
• Economies sur les prestations de service (AGF, Travaux, DEJE, SI)	- 5.7
• SEL – Economie sur le timbre d'acheminement THT	- 2.6

32 Intérêts passifs - 3.3 mios

L'insuffisance d'autofinancement budgétisée ne s'est pas réalisée du fait, d'une part, d'investissements nets moindres que prévu, et, d'autre part, d'un autofinancement supérieur à celui budgétisé, ce qui a finalement conduit à un excédent d'autofinancement (27.8 millions de francs) et à une diminution de la dette (25 millions de francs). Cet élément, combiné avec des taux d'intérêts toujours très bas et inférieurs à ceux retenus pour l'élaboration du budget, ainsi qu'avec une gestion active de la dette, ont permis de réaliser cette économie.

33 Amortissements + 6.1 mios

	Comptes 2010	Budget 2010	Ecarts (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	121'845'325.40	115'711'300	6'134'025.40	5.3
Remises, défalcons et moins-values d'impôts	7'015'274.78	5'000'000	2'015'274.78	40.3
Autres pertes, défalcons et moins-values	7'817'958.79	4'617'800	3'200'158.79	69.3
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourde communale	71'124'716.02	70'622'900	501'816.02	0.7
Amortissements du patrimoine administratif des SI	35'887'375.81	35'470'600	416'775.81	1.2

Les remises et défalcons d'impôts ont été plus importantes que prévu (+ 2.0 millions de francs) et résultent notamment d'un effort de rattrapage important de l'ACI lié aux personnes physiques. Les autres défalcons ont été d'une manière générale plus élevées que prévu, notamment au niveau des amendes d'ordre et sentences municipales en raison du rattrapage du retard induit par la mise en œuvre du nouveau logiciel y relatif.

35 *Dédommagements à des collectivités publiques*

+ 22.7 mios

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2010	2010	fr.	%
	fr.	fr.		
	220'426'326.65	197'710'400	22'715'926.65	11.5
Contribution au fonds de péréquation intercommunal	75'485'915.00	68'500'000	6'985'915.00	10.2
Participation à des entreprises de transports	49'597'401.50	48'807'000	790'401.50	1.6
Frais de taxation et de perception facturés par l'Etat (impôts)	1'991'357.85	2'500'000	-508'642.15	-20.3
Participation aux frais de la centrale d'alarme de l'ECA (SSI)	140'000.00	140'000	0.00	0.0
Part aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du canton	502'184.00	490'000	12'184.00	2.5
Contribution à la fondation chargée d'administrer l'accueil de jour des enfants	627'730.00	610'100	17'630.00	2.9
Participation à l'Organisme médico-social vaudois	11'006'023.60	11'225'000	-218'976.40	-2.0
Facture sociale	80'447'867.00	64'968'000	15'479'867.00	23.8
Autres dédommagements	627'847.70	470'300	157'547.70	33.5

S'agissant de l'ensemble constitué de la facture sociale (+ 15.5 millions) et de la contribution au fonds de péréquation intercommunale thématique (+ 7.0 millions y compris les correctifs 2009 intervenus dans les comptes 2010), l'on aboutit globalement à un solde en défaveur de la Ville de quelque 12.2 millions de francs de plus que prévu, les revenus y relatifs (figurant sous le chapitre 45) ayant dépassé les prévisions de 10.3 millions.

Par ailleurs, on peut relever que la participation aux entreprises de transports publics urbains a été augmentée de 0.4 million en correction de l'exercice 2009, alors que notre participation provisoire pour 2010 a dépassé de 1.4 million de francs le montant budgétisé pour le trafic urbain, le montant facturé pour le trafic régional étant resté par contre 1.0 million de francs inférieur aux prévisions.

L'émolument de recouvrement général des impôts facturé par la Recette de l'Etat pour son travail de perception (- 0.5 million de francs) est lié à l'avancement dans la taxation. A fin décembre, le taux des dossiers taxés était de 80 %.

36 *Subventions accordées*

- 2.5 mios

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2010	2010	fr.	%
	fr.	fr.		
	77'925'116.59	80'412'700	-2'487'583.41	-3.1
Administration générale et finances	3'935'048.40	3'930'000	5'048.40	0.1
Sécurité publique et sports	5'252'099.55	5'271'800	-19'700.45	-0.4
Culture, logement et patrimoine	36'923'782.65	36'676'400	247'382.65	0.7
Travaux	20'000.00	20'000	0.00	0.0
Enfance, jeunesse et éducation	19'144'085.88	19'312'300	-168'214.12	-0.9
Sécurité sociale et environnement	12'650'100.11	15'202'200	-2'552'099.89	-16.8

La diminution à Sécurité sociale et environnement est notamment due à la prise en charge par la facture sociale, dès 2010, de plusieurs subventions, soit au Service social pour le Centre social protestant (- 0.7 million), pour le Groupe d'accueil et d'action psychiatrique (- 0.3 million), pour l'association "Tandem" (- 0.1 million) et, au Service du travail et de l'intégration, pour l'association "Appartenances" (- 1 million). A Culture, logements et patrimoine, l'aide individuelle au logement a dépassé les prévisions de 0.4 million suite à une augmentation de 28 % des bénéficiaires de cette aide. Il est à préciser que ce montant est remboursé à 50 % par l'Etat de Vaud.

38 *Attributions aux réserves*

+ 32.1 mios

	Comptes 2010	Budget 2010	Ecarts (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	39'894'596.40	7'753'500	32'141'096.40	414.5
Fonds de régularisation des loyers	13'248.00	0	13'248.00	-
Fonds spécial pour risques de tournées du Théâtre de Vidy-Lausanne E.T.E.	100'000.00	100'000	0.00	0.0
Fonds de gestion du stationnement	500'000.00	500'000	0.00	0.0
Fonds de réserve de transition PDLASV	1'107'618.16	0	1'107'618.16	-
Fonds de péréquation de la STEP	403'525.47	0	403'525.47	-
Fonds d'eauservice	5'380'760.45	1'371'400	4'009'360.45	292.4
Fonds des SI	32'389'444.32	5'782'100	26'607'344.32	460.2

Au Service social, et en application des directives cantonales quant aux modalités d'attribution des subventions aux ARAS (Association Région d'Action Sociale et Ville de Lausanne), deux fonds pour la gestion des réserves ont été constitués.

Au Service d'assainissement, les économies réalisées dans les charges (traitement du personnel, eau, énergie, électricité, marchandises, entretien des biens immobiliers et des installations), de même que le bon résultat de la taxe de raccordement, ont permis de dégager un excédent de revenus dans les centres budgétaires 4602 (unités de gestion du réseau) et 4603 (traitement des eaux usés) d'où une attribution au fonds de péréquation de la STEP.

A **eauservice**, une attribution supplémentaire de fr. 3'800'000.- a été effectuée au fonds de renouvellement de la station de St-Sulpice.

Enfin, aux Services industriels, le Service du gaz et du chauffage à distance a opéré des attributions supplémentaires de 15 millions de francs aux fonds de péréquation du gaz et du CAD, compte tenu de l'excellent résultat obtenu en 2010, tandis que le Service de l'électricité a effectué une attribution réglementaire (non budgétisée) de 10.4 millions de francs au fonds de péréquation du timbre d'acheminement de l'électricité, ainsi qu'une attribution (non budgétisée également) de 0.2 million de francs au fonds de péréquation de l'éclairage public.

39 *Imputations internes*

- 0.8 mio

Ce chapitre n'amène pas de commentaires particuliers.

REVENUS

+ 87.7 mios

40 Impôts

+ 37.2 mios

Le tableau ci-après indique le détail de ce poste pour les deux dernières années :

	<u>Comptes 2010</u> fr.	<u>Budget 2010</u> fr.	<u>Comptes 2009</u> fr.
Total	499'520'184.11	462'300'000	504'509'637.55
Produit de l'impôt sur les personnes physiques :	<u>337'643'646.46</u>	<u>310'000'000</u>	<u>323'096'297.80</u>
– sur le revenu	304'873'039.59	273'000'000	286'914'448.87
– sur la fortune	25'974'600.01	30'000'000	30'874'203.03
– perçu des étrangers	6'148'042.95	6'250'000	4'947'573.20
– à la source des artistes et administrateurs de société domiciliés à l'étranger	647'963.91	750'000	360'072.70
Produit de l'impôt sur les personnes morales :	<u>101'914'195.65</u>	<u>85'000'000</u>	<u>117'585'116.90</u>
Produit des autres impôts :	<u>59'962'342.00</u>	<u>67'300'000</u>	<u>63'828'222.85</u>
– foncier	28'929'031.75	28'000'000	28'028'921.75
– complémentaire sur les immeubles	3'948'451.50	3'500'000	3'695'497.00
– Droits de mutation sur les transf. imm.	8'638'661.85	8'000'000	8'176'830.85
Produit de l'impôt :			
– sur les successions et les donations	11'892'963.05	22'000'000	17'635'778.95
– sur les divertissements	6'261'618.85	5'600'000	6'066'714.30
– sur les chiens	291'615.00	200'000	224'480.00

Personnes physiques

Ainsi que le fait apparaître le tableau ci-dessus, le rendement global des personnes physiques pour 2010 a atteint 337.6 millions de francs, soit une amélioration de 27.6 millions (+ 8.9 %) en comparaison du budget, et de 14.5 millions (4.5 %) par rapport aux comptes de l'année précédente. Cette amélioration du résultat est dû, notamment, à un rattrapage de l'impôt à la source qui présente un résultat de 44.1 millions de francs en 2010 contre seulement 16 millions de francs en 2009 (année exceptionnellement basse suite à un changement de logiciel du Canton). Il est à noter encore que l'impôt sur la fortune est resté en-deça de 4 millions de francs (- 13.4 %) par rapport au budget et de 4.9 millions de francs (- 15.9 %) par rapport aux comptes 2009.

Au 31 décembre 2010, l'Administration cantonale des impôts déclarait que 99.53 % des contribuables lausannois étaient taxés pour 2007, 98.47 % pour 2008 et 79.66 % pour 2009.

Les impôts comptabilisés en 2010 correspondent aux acomptes facturés pour dite année, additionnés des écarts entre les acomptes et les taxations des années précédentes. En voici le détail avec le rappel des données de 2009 :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
2005 et antérieurs	4.4	4.7
2006	2.4	5.4
2007	3.7	24.6
2008	12.5	26.7
2009	20.5	261.7
2010	<u>294.1</u>	<u>0.0</u>
	<u>337.6</u>	<u>323.1</u>

Personnes morales

Le résultat global au-delà de la barre des 100 millions de francs de l'impôt sur le bénéfice et le capital illustre la bonne tenue de l'économie suisse en général et de l'arc lémanique en particulier. La diminution de 15.7 millions de francs (- 13.3 %) par rapport aux comptes 2009 est cependant à souligner.

Le décompte ci-après donne, par année de taxation, les impôts des personnes morales comptabilisés en 2009 et en 2010.

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
2007 et antérieurs	-4.8	5.0
2008	-0.5	21.1
2009	10.3	90.4
2010	95.7	1.1
2011	<u>1.2</u>	<u>0.0</u>
	<u>101.9</u>	<u>117.6</u>

Autres impôts

On peut encore relever que les droits de successions, revenus par définition aléatoires, sont restés 10.1 millions de francs en dessous du budget et qu'ils sont de loin les plus bas de ces dernières années.

41 Patentes, concessions **+ 0.2 mio**

Le Service d'urbanisme a enregistré une augmentation des recettes de 0.27 million suite à l'entrée en vigueur du nouveau tarif appliqué aux permis de construire.

42 Revenus des biens **+ 7.7 mios**

	Comptes 2010	Budget 2010	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	116'100'700.07	108'437'100	7'663'600.07	7.1
Intérêts, prêts et participations	43'503'431.57	37'882'200	5'621'231.57	14.8
Revenu des immeubles du patrimoine financier	28'941'960.37	29'270'000	-328'039.63	-1.1
Revenu des biens du patrimoine administratif	36'731'244.06	37'782'300	-1'051'055.94	-2.8
Autres revenus	6'924'064.07	3'502'600	3'421'464.07	97.7

Les intérêts moratoires relatifs aux impôts, chiffres très aléatoires d'une année à l'autre, sont restés en dessous des prévisions de 0.4 million de francs. Quant au produit des participations permanentes, le dividende de EOS Holding s'est monté à 40.1 millions de francs alors qu'il n'était budgétisé que pour 34 millions de francs.

Au niveau des revenus des biens du patrimoine financier, le produit des vignes est resté quelque 0.2 million de francs en dessous du budget. La diminution des revenus des biens du patrimoine administratif est due à une diminution des recettes liées à l'affichage culturel et commercial.

Dans le poste "Autres revenus", signalons des recettes supplémentaires au Service financier pour 2.5 millions de francs, découlant de la récupération de créances, essentiellement fiscales, précédemment défalquées (+ 2.2 millions de francs) et du bénéfice comptable sur la vente des actions DigiTV SA (+ 0.5 million de francs).

43 Taxes, ventes et prestations facturées

+ 33.8 mios

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2010	2010	fr.	%
	fr.	fr.		
Taxes, redevances et prestations de services (sans les SI)	101'490'331.52	99'523'900	1'966'431.52	2.0
Ventes diverses (sans les ventes des SI)	65'463'833.01	62'501'000	2'962'833.01	4.7
Frais facturés à des tiers, remboursements	13'023'205.01	9'657'500	3'365'705.01	34.9
Amendes	20'182'401.59	21'700'000	-1'517'598.41	-7.0
Autres contributions	22'104'858.30	24'909'100	-2'804'241.70	-11.3
Sous-total	222'264'629.43	218'291'500	3'973'129.43	1.8
Redevances, prestations et ventes des SI	537'686'553.47	507'856'300	29'830'253.47	5.9
	759'951'182.90	726'147'800	33'803'382.90	4.7

Aux Services industriels, ainsi que déjà relevé au chapitre 31, les redevances, prestations et ventes ont enregistré une hausse globale de 29.8 millions de francs, les écarts dans le détail étant les suivants :

(en mios de fr.)

- Ventes de gaz et d'énergie-chaleur (hausse des volumes dû à des conditions climatiques exceptionnelles) + 34.0
- Ventes d'électricité - 0.6
- Prestations multimédia (augmentation de la concurrence) - 3.0

Voici les principaux autres écarts qui peuvent être mis en exergue dans ce chapitre :

(en mios de fr.)

- Emoluments administratifs liés aux procédures de contentieux + 1.0
- Ventes d'eau + 3.3
- Dédommagements de tiers aux SI (notamment indemnités d'assurances) + 0.8
- Amendes (surévaluation) - 1.4

44 Part à des recettes sans affectation

+ 1.9 mio

Notre part à l'impôt sur les gains immobiliers, en progression par rapport à l'exercice précédent, a dépassé les prévisions.

45 *Dédommagements de collectivités publiques*

+ 9.9 mios

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2010	2010	fr.	%
	fr.	fr.		
	197'562'041.94	187'690'500	9'871'541.94	5.3
Fonds de péréquation intercommunal	91'863'209.00	87'000'000	4'863'209.00	5.6
Contribution du fonds de péréquation intercommunal aux dépenses routières et de transports	22'047'975.00	16'600'000	5'447'975.00	32.8
Participation des collectivités publiques aux charges du secteur "protection et sauvetage"	8'761'994.80	8'662'300	99'694.80	1.2
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	2'337'467.90	2'831'100	-493'632.10	-17.4
Contribution de la fondation chargée d'administrer l'accueil de jour des enfants	6'622'153.00	6'631'900	-9'747.00	-0.1
Autres participation des collectivités publiques aux charges de la DEJE	16'768'886.69	16'864'500	-95'613.31	-0.6
Participation des communes aux charges de la station d'épuration (STEP)	4'477'660.20	5'156'400	-678'739.80	-13.2
Participations diverses aux charges du Service social	23'851'353.70	23'310'300	541'053.70	2.3
Participation des collectivités publiques aux charges de l'Office régional de placement (ORP)	10'771'960.41	11'189'500	-417'539.59	-3.7
Participations diverses aux frais des emplois temporaires subventionnés	6'367'023.90	6'422'100	-55'076.10	-0.9
Autres dédommagements	3'692'357.34	3'022'400	669'957.34	22.2

Rappelons ici que, compte tenu des résultats définitifs de 2009 enregistrés dans l'exercice 2010 s'agissant de la péréquation intercommunale, le retour du fonds de péréquation (+ 4.9 millions) ainsi que les contributions dudit fonds aux dépenses thématiques (+ 5.4 millions) ont plus que compensé le dépassement apparaissant au chapitre 35 de l'ordre de 7 millions de francs au niveau de la contribution au fonds (hors facture sociale).

Au Service de protection et sauvetage, la participation versée par le Service cantonal de la santé publique a été diminuée de 0.5 million de francs pour couvrir un excédent de charges du Groupe sanitaire inférieur aux prévisions suite à une augmentation des recettes liées aux interventions.

Par ailleurs, les charges nettes d'exploitation de la STEP ayant été inférieures aux prévisions, il en découle une moindre participation des communes, de 0.7 million de francs.

Au Service social, la participation versé par la Confédération a été diminuée de 0.4 million pour couvrir un excédent de charges de l'Office régional de placement inférieur aux prévisions suite à une adaptation du nombre de poste en fonction du taux de chômage et à la difficulté à repourvoir certains postes vacants.

46 Subventions acquises**+ 0.5 mio**

Le détail de ce chapitre se présente comme il suit :

	Comptes	Budget	Ecarts (+/-)	
	2010	2010	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
	1'933'425.05	1'457'200	476'225.05	32.7
Subvention de la Confédération et du Canton pour les forêts	571'833.60	250'000	321'833.60	128.7
Subventions de l'ECA au Service de secours et incendie	202'878.00	170'000	32'878.00	19.3
Subventions de l'Etat relatives aux structures d'accueil pour sans-abri	797'154.10	779'000	18'154.10	2.3
Autres subventions	361'559.35	258'200	103'359.35	40.0

Au Service des forêts, domaines et vignobles, les travaux exécutés pour les forêts dans des secteurs au bénéfice d'un subventionnement ont été plus importants que prévu.

48 Prélèvements sur les réserves**- 2.5 mios**

	Comptes	Budget	Ecarts (+/-)	
	2010	2010	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
	255'030.96	2'798'900	-2'543'869.04	-90.9
Fonds de renouvellement "compostière"	23'300.00	23'300	0.00	0.0
Fonds de régularisation des loyers	0.00	0	0.00	-
Fonds de péréquation de la STEP	0.00	1'275'600	-1'275'600.00	-100.0
Fonds de réserve PDLASV	224'679.16	0	224'679.16	-
Fonds des SI	7'051.80	1'500'000	-1'492'948.20	-99.5

Le résultat d'exploitation positif des unités budgétaires du Service d'assainissement 4602 et 4603, liées à l'épuration des eaux, n'a pas entraîné le recours initialement prévu au Fonds de péréquation de la STEP.

Par ailleurs, le Service du gaz et du chauffage à distance a renoncé aux prélèvements qui avaient été prévus dans les fonds de péréquation.

2.2 Compte des investissements du patrimoine administratif

Ce compte se présente comme suit :

INVESTISSEMENTS NETS	DEPENSES	RECETTES
Immeubles et ouvrages d'intérêt public, subventions d'investissements	127'832'481.60	
Véhicules, machines, matériel, logiciels et matériels informatiques	8'823'171.70	
Marchandises et approvisionnements (augmentation du stock)	829'149.73	
Prêts et participations permanentes	4'593'734.43	
Autres dépenses à amortir (comptes d'attente) - variation	3'311'720.37	
Subventions et recettes pour investissements		12'897'470.63
Recettes sur les véhicules, machines et matériel		261'513.61
Investissements nets		132'231'273.59
Sous-total	145'390'257.83	145'390'257.83
FINANCEMENT		
Investissements nets	132'231'273.59	
Amortissement du patrimoine administratif		107'012'091.83
Reprise de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement		13'420'553.13
Augmentation des provisions		39'639'565.44
Excédent d'autofinancement	27'840'936.81	
	160'072'210.40	160'072'210.40

Les dépenses nettes d'investissements 2010 se sont établies à 132.2 millions de francs, soit 42.7 millions de francs au-dessous du chiffre prévu au budget (174.9 millions).

S'agissant de l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement, il s'élève à un montant élevé de 160.1 millions de francs, montant définissant un taux de couverture des dépenses nettes d'investissements de 121.1 %. L'excédent d'autofinancement, de quelque 27.8 millions de francs, a ainsi permis de réduire l'endettement de 25 millions de francs.

Voici à titre indicatif les principales dépenses effectuées au cours de l'exercice 2010 :

	Dépenses 2010	Tranche annuelle budgétisée
	<i>(en mios de francs)</i>	
<u>Administration générale et finances</u>		
Modernisation du site du Palais de Beaulieu – Subvention	5.0	2.0
Remplacement du parc des micro-ordinateurs (SIL compris)	3.6	5.3
<u>Culture, logement et patrimoine</u>		
Entretien des bâtiments des patrimoines financier et administratif	2.0	3.5
Rénovation et extension de l'Opéra de Lausanne	2.9	11.0
<u>Travaux</u>		
Rénovation et extension de la voirie	4.9	5.7
Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics	3.2	2.4
Remplacement et extension du réseau de distribution d'eau	6.9	6.5
Amélioration de la distribution de l'eau dans le Nord lausannois	2.5	3.0
Aménagement de la route de contournement de la Sallaz	1.9	8.0
<u>Enfance, jeunesse et éducation</u>		
Réfection et agrandissement du collège de Villamont	10.1	10.8
Assainissement et rénovation des bâtiments scolaires	6.1	4.3

Services industriels

Remplacements et extensions ordinaires	23.5	21.1
Renouvellement du réseau de distribution électrique	18.0	15.0
Construction d'une centrale de production d'eau glacée destinée à Grand'Rive Parc	2.8	2.8

2.3 Bilan général

Le bilan ainsi que le détail de certaines rubriques figurent en annexe au présent préavis.

Voici quelques renseignements quant au contenu des rubriques les moins explicites ou nécessitant une information complémentaire :

ACTIF

112 Impôts à encaisser **fr. 154'081'236.93**

Ce montant correspond au solde figurant dans le décompte émanant de l'Administration cantonale des impôts, laquelle est responsable de la perception des impôts communaux. Il comporte, d'une part, les arriérés d'impôts dus par les contribuables pour les années antérieures à 2010 et, d'autre part, les montants d'impôts facturés par l'Etat pour 2010 mais non encore encaissés au 31 décembre 2010.

115 Débiteurs **fr. 179'932'476.98**

Il s'agit de l'ensemble des factures de ventes d'énergie, de loyers et de prestations diverses qui restaient à encaisser par la Commune au 31 décembre 2010. La forte augmentation de ce poste à fin 2010 (+ 47.6 millions) résulte principalement d'une adaptation des processus de facturation aux Services industriels pour concentrer et optimiser le traitement des factures.

123 Immeubles **fr. 290'795'738.78**

L'augmentation de ce poste par rapport à 2009 (de 8.4 millions de francs) résulte principalement de deux acquisitions (Le Capitole et Les Fiches Nord).

13 Actifs transitoires **fr. 40'070'454.12**

Sont compris dans cette position les abonnements de journaux, les primes d'assurances et autres frais payés d'avance, certaines prestations à facturer, de même que des acomptes de l'Etat concernant l'exercice fiscal 2010 encaissés au début 2011.

Patrimoine administratif **fr. 1'829'669'945.41**

L'évolution de ce chapitre se présente comme suit (en milliers de francs) :

Solde au 1 ^{er} janvier 2010		1'804'447
Investissements bruts		145'390
Transfert du patrimoine financier (forêt)		4
		1'949'841
dont à déduire :		
– Recettes d'investissements	13'159	
– Amortissements	107'012	120'171
Solde au 31 décembre 2010		1'829'670

Ce montant est notamment composé des éléments suivants :

14 Investissements du patrimoine administratif **fr. 1'141'508'922.26**

Les terrains, les bâtiments, les installations techniques et les autres biens affectés à des tâches d'intérêt public sont enregistrés dans ce chapitre, notamment ceux des Services industriels. En application du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes, ces biens doivent obligatoirement être amortis.

15 Prêts et participations permanentes **fr. 665'110'710.99**

Au fil des ans, la Ville a participé au capital social de sociétés coopératives ou anonymes, fourni le capital de dotation à plusieurs fondations ou octroyé des prêts à des institutions accomplissant des tâches d'intérêt public. Par définition ces actifs ne peuvent pas être aliénés.

On y retrouve notamment des participations dans les domaines du logement à caractère social, des transports collectifs, de la culture, de l'environnement, des activités sociales et de l'économie, ainsi que celles, importantes, relevant du domaine de l'énergie. Voir le détail dans l'annexe au bilan.

16 Subventions d'investissements **fr. 8'164'172.91**

Ces subventions ont été allouées principalement pour les constructions ou les rénovations des églises, des abris de protection civile et des équipements gériatriques. En 2010, l'augmentation de quelque 4.2 millions de francs s'explique par le versement de 5 millions pour la modernisation du site du Palais de Beaulieu.

17 Autres dépenses à amortir **fr. 14'886'139.25**

Jusqu'au moment de leur transfert sous le chapitre 14 "Investissements" ou de leur amortissement, les comptes d'attente et crédits d'étude sont rangés sous ce titre.

19 Découvert **fr. 265'443'848.46**

L'évolution de ce chapitre se présente comme il suit (en milliers de francs) :

Etat au 1 ^{er} janvier 2010	278'864
Excédent de revenus du compte de fonctionnement de 2010	<u>-13'420</u>
Etat au 31 décembre 2010	<u><u>265'444</u></u>

PASSIF

21 Dettes à court terme **fr. 50'000'000.00**

Ce poste est en diminution de 15 millions de francs suite aux bonnes rentrées en fin d'année.

22 Dettes à moyen et à long termes **fr. 2'240'450'000.00**

Le détail de ces dettes figure dans l'annexe au bilan. Au cours de l'exercice 2010, les opérations suivantes ont été réalisées :

	Montant	Intérêt nominal %	Durée
Emprunts effectués			
Assurance	10'000'000	2.7500	2010 - 2020
Banque	50'000'000	2.8950	2010 - 2020
Banque	50'000'000	2.9250	2010 - 2020
Banque *	50'000'000	1.8650	2010 - 2020
Banque *	40'000'000	1.9750	2010 - 2020
Total	200'000'000		
Remboursements			
Assurance	10'000'000	4.2500	2000 - 2010
Banque	100'000'000	4.5075	2000 - 2010
Emprunt public	100'000'000	4.0000	2001 - 2010
Total	210'000'000		
Variation des emprunts consolidés	-10'000'000		

* Emprunts à 5 ans (taux variable) avec swap de taux à 10 ans (taux fixe) et ventes d'options.

232 Fondations **fr. 2'275'028.10**

233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique **fr. 30'757'341.09**

Les disponibilités de trois fondations et de plusieurs fonds spéciaux sont placées auprès de la Ville, laquelle leur sert un intérêt.

24 Provisions **fr. 88'860'076.64**

Ce poste augmente principalement en raison de l'alimentation nette de la provision prévue pour couvrir le crédit-retraite en faveur des sapeurs-pompiers professionnel (+ 1.3 million) et d'une attribution de fr. 600'000.- pour une nouvelle provision pour frais d'émission d'un emprunt obligataire (chapitre 249 "Provisions diverses").

25 Passifs transitoires **fr. 97'081'934.04**

Cette rubrique est constituée notamment des intérêts courus au 31 décembre sur les emprunts dont l'échéance ne coïncide pas avec l'année civile. Par ailleurs, figurent sous ce poste des charges concernant des factures à recevoir pour l'exercice 2010 ou des recettes perçues d'avance.

28 Fonds de renouvellement et réserve **fr. 144'042'382.00**

Le détail de ce poste figure dans l'annexe au bilan ci-après. Ce sont les attributions nettes des Services industriels, de quelque 32.4 millions de francs, et l'attribution de 5 millions au fonds de renouvellement de la station de St-Sulpice qui expliquent principalement la très forte augmentation de ce poste (+ 39.6 millions).

3. Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2011/28 de la Municipalité, du 20 avril 2011;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver les comptes de 2010 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2011/28, du 20 avril 2011.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

Daniel Brélaz

Le secrétaire adjoint :

Christian Zutter

Annexes : Bilan général
Annexe au bilan

ANNEXE B – BILAN GÉNÉRAL ET ANNEXE AU BILAN 2010

BILAN GENERAL

	2010	2009
1 ACTIF	2'786'047'329.55	2'757'256'594.91
Patrimoine financier	690'933'535.68	673'944'929.67
10 Disponibilités	22'598'872.36	23'559'374.09
100 Caisse	301'791.15	530'110.40
101 Chèques postaux	2'972'469.03	3'625'390.29
102 Banques	19'324'612.18	19'403'873.40
11 Avoirs	334'013'713.91	300'353'877.89
112 Impôts à encaisser	154'081'236.93	167'982'345.47
115 Débiteurs	179'932'476.98	132'371'532.42
12 Placements	294'250'495.29	285'839'341.24
120 Titres	3'454'756.51	3'463'366.51
123 Immeubles	290'795'738.78	282'375'974.73
13 Actifs transitoires	40'070'454.12	64'192'336.45
Patrimoine administratif	1'829'669'945.41	1'804'447'263.65
14 Investissements	1'141'508'922.26	1'123'040'886.98
140 Terrains	6'965'837.17	7'332'667.09
141 Ouvrages de génie civil	750'383'713.69	744'801'946.18
143 Bâtiments	283'835'440.78	272'950'249.61
145 Forêts	12'806'499.00	12'802'999.00
146 Véhicules, machines et matériel	37'782'125.63	36'247'482.55
147 Marchandises et approvisionnements	10'299'932.62	9'470'782.89
149 Autres biens	39'435'373.37	39'434'759.66
15 Prêts et participations permanentes	665'110'710.99	663'354'113.56
Prêts et participations permanentes	674'608'835.99	672'852'238.56
Provision pour risques de pertes sur titres	-9'498'125.00	-9'498'125.00
16 Subventions d'investissements	8'164'172.91	4'007'625.91
17 Autres dépenses à amortir	14'886'139.25	14'044'637.20
19 DECOUVERT	265'443'848.46	278'864'401.59
Déficits reportés	438'735'125.34	452'155'678.47
Provision pour insuffisance d'amortissement	-173'291'276.88	-173'291'276.88

		2010	2009
2	PASSIF	2'786'047'329.55	2'757'256'594.91
	Engagements	2'642'004'947.55	2'652'853'778.35
20	Engagements courants	132'580'567.68	127'645'926.21
200	Créanciers	108'807'345.58	93'229'141.56
206	Comptes courants créanciers	10'719.03	5'085.60
209	Autres engagements courants	23'762'503.07	34'411'699.05
21	Dettes à court terme	50'000'000.00	65'000'000.00
210	Banques	50'000'000.00	65'000'000.00
22	Dettes à moyen et à long termes	2'240'450'000.00	2'250'450'000.00
221	Emprunts à moyen et à long termes	1'555'450'000.00	1'465'450'000.00
223	Emprunts par obligations	685'000'000.00	785'000'000.00
23	Engagements envers des entités particulières	33'032'369.19	29'546'702.52
232	Fondations	2'275'028.10	2'197'979.06
233	Fonds spéciaux sans personnalité juridique	30'757'341.09	27'348'723.46
24	Provisions	88'860'076.64	86'410'553.48
240	Provision pour risques de pertes sur débiteurs	39'000'000.00	39'000'000.00
241	Provision pour risques non assurés	3'095'341.90	2'827'141.23
241	Provision relative au crédit-retraite des sapeurs-pompiers	10'206'224.74	8'924'902.25
243	Provision pour l'égalisation du résultat de l'électricité	35'158'510.00	35'158'510.00
249	Provisions diverses	1'400'000.00	500'000.00
25	Passifs transitoires	97'081'934.04	93'800'596.14
28	PROVISIONS ET FONDS DE RENOUVELLEMENT	144'042'382.00	104'402'816.56

ANNEXE AU BILAN

	31.12.2010	31.12.2009
112 IMPOTS A ENCAISSER	154'081'236.93	167'982'345.47
<i>Selon une estimation de l'Administration cantonale des impôts, le risque de pertes sur ce poste est de l'ordre de 27.4 millions de francs. Ce risque est entièrement couvert par la provision de 39 millions de francs figurant au passif du bilan.</i>		

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2010	31.12.2009
120 TITRES			3'454'756.51	3'463'366.51
<i>Actions</i>			3'454'756.51	3'463'366.51
Banque Cantonale Vaudoise	10.00	861	23'677.50	32'287.50
La Vidynette A SA	50.00	2'735	510'079.50	510'079.50
Le Geai SA	50.00	425	21'250.00	21'250.00
Logis Familial SA	250.00	16	4'000.00	4'000.00
Medipol SA	1.00	8000	1.00	1.00
Minizepp SA	10.00	2950	1.00	1.00
Société coopérative Colosa en liquidation	100.00	10'500	2'895'747.51	2'895'747.51

	31.12.2010	31.12.2009
123 IMMEUBLES	290'795'738.78	282'375'974.73
Bâtiments locatifs *	210'529'088.75	207'929'089.75
Travaux en cours	2'254'600.00	1'556'000.00
Domaines agricoles	3'489'800.00	3'489'800.00
Vignobles	5'549'000.00	5'549'000.00
Terrains	32'862'775.03	27'795'509.98
Droits de superficie	36'110'475.00	36'056'575.00
<i>* Valeur ECA à l'indice 117 à fin 2010 : fr. 528'291'632</i>		

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2010	31.12.2009
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES			674'608'835.99	672'852'238.56
Bourse communale				
<i>Parts sociales</i>			22'307.00	22'307.00
Boipac, société coopérative	25.00	4'000	1.00	1.00
Coopérative Cité Derrière	500.00	30	0.00	0.00
Compagnie du train à vapeur de la Vallée de Joux société coopérative	100.00	5	0.00	0.00

	Valeur nom.	Nbre titres 31.12.2010	31.12.2010	31.12.2009
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
<i>Parts sociales (suite)</i>				
Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire (CVCH)	10.00	300	1.00	1.00
Coopérative vaudoise de promotion du cautionnement (CVC)	10.00	850	1.00	1.00
Ferierendorf Fiesch	500.00	40	1.00	1.00
La Forestière, société coopérative de propriétaires et exploitants forestiers	250.00	60	0.00	0.00
Logacop société coopérative	100.00	10	1.00	1.00
Office des vins vaudois Lausanne	10'000.00	1	0.00	0.00
Office du tourisme de Château-d'Oex	250.00	3	1.00	1.00
Société coopérative d'habitation Lausanne	300.00	50	0.00	0.00
Société coopérative de l'Asile du Marchairuz	75.00	60	0.00	0.00
Société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise	100.00	200	1.00	1.00
Société Coopérative Immobilière La Maison Ouvrière	100.00	223	22'300.00	22'300.00
SODEFOR société coopérative	5'000.00	15	0.00	0.00
<i>Parts sociales dans diverses sociétés immobilières pour les missions du Service social Lausanne *</i>				
Société coopérative d'habitation Lausanne	300.00	102	0.00	0.00
Coopérative Cité Derrière	500.00	124	0.00	0.00
COPELIA Coopérative sociale pour l'Encouragement à la construction de Logements Individuels et Associatifs	100.00	34	0.00	0.00
Société coopérative d'habitation Unia	100.00	45	0.00	0.00
Société coopérative d'habitation des employés du rail (CHER)	1'000.00	2	0.00	0.00
Société coopérative d'habitation des employés du rail (CHER)	300.00	1	0.00	0.00
Société coopérative d'habitation des employés du rail (CHER)	100.00	2	0.00	0.00
<i>Parts sociales dans diverses sociétés immobilières pour les missions du Service du logement et des gérances - Division logement *</i>				
Société coopérative de construction et d'habitation Domus	300.00	15	0.00	0.00
Coopérative Cité Derrière**	500.00	127	0.00	0.00

	Valeur nom.	Nbre titres 31.12.2010	31.12.2010	31.12.2009
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
<i>Parts sociales dans diverses sociétés immobilières pour les missions du Service du logement et des gérances - Division logement * (suite)</i>				
COOPELIA Coopérative sociale pour l'Encouragement à la construction de Logements Individuels et Associatifs	100.00	182	0.00	0.00
* Ces parts sociales ont été achetées par le budget de fonctionnement et ne figuraient précédemment pas dans l'annexe du bilan				
** 50 parts figuraient déjà dans l'annexe du bilan en 2009				
Actions			637'299'431.43	633'890'461.00
AvantiBois Foncière SA	100.00	300	0.00	0.00
Bâtir A SA - actions ordinaires	250.00	508	127'000.00	127'000.00
Bâtir A SA - actions privilégiées	100.00	301	30'100.00	30'100.00
Biopôle SA	10'000.00	5	0.00	0.00
Boisy TV SA	1'000.00	1'000	1'706'793.58	501'000.00
Centre intercommunal de glace de Malley SA	500.00	21	0.00	0.00
Centre intercommunal de glace de Malley SA, actions privilégiées	100.00	6'000	0.00	0.00
CGN Compagnie générale de navigation sur Le Lac Léman SA ordinaires B	100.00	1'312	1.00	1.00
CGN Compagnie générale de navigation sur Le Lac Léman SA privilégiées A	100.00	10'322	1.00	1.00
Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher	250.00	677	1.00	1.00
Cridec, Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux SA	1'000.00	500	0.00	0.00
DigiTV SA (société radiée)	0.00	0	0.00	100'000.00
Ecran P&P SA	500.00	23	1.00	69'000.00
Energie Ouest Suisse (EOS) SA	100.00	649'821	600'000'000.00	600'000'000.00
Forces motrices de l'Aboyeu SA	1'000.00	100	100'000.00	100'000.00
Forces motrices Hongrin-Léman SA (FMHL)	10'000.00	193	1'930'000.00	1'930'000.00
Gaznat SA Société pour l'Approvi- sionnement et le Transport du Gaz Naturel en Suisse Romande	1'000.00	7'260	7'260'000.00	5'082'000.00
GEDREL SA (libérées à 50 %)	3'000.00	2'355	0.00	0.00
GLOBAZ SA	100.00	190	35'521.85	0.00
Heliswiss, Hélicoptère Suisse SA	500.00	60	1.00	1.00

	Valeur nom.	Nbre titres 31.12.2010	31.12.2010	31.12.2009
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
<i>Actions (suite)</i>				
ISDS Oulens SA	1'000.00	10	0.00	0.00
Maison du sport international SA	1'000.00	50	0.00	0.00
Matterhorn Gotthard Verkehrs AG	75.00	60	1.00	1.00
Mediaprofil SA	100.00	1'214	1.00	79'000.00
Métro Lausanne-Ouchy SA	1'000.00	50	0.00	0.00
Parking-Relais lausannois SA	1'000.00	100	60'000.00	80'000.00
Romande Energie Holding SA	25.00	16'474	25'000'000.00	25'000'000.00
SI Conservatoire Lausanne SA	1'000.00	500	1.00	1.00
SI EJMA Lausanne SA	1'000.00	37	0.00	0.00
SILL Société Immobilière Lausanne pour le Logement SA	1'000.00	1'000	1'000'000.00	100'000.00
Sky Event SA	1'000.00	20	0.00	0.00
Société de construction SA	500.00	100	50'000.00	50'000.00
Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA	500.00	3'300	1.00	1.00
Sucrierie d'Aarberg et de Frauenfeld SA	10.00	140	1.00	1.00
Swissmetro SA en liquidation	50.00	12	1.00	1.00
Télé-Villars-Gryon SA	50.00	100	0.00	0.00
Terminal Combiné Chavornay SA (TERCO)	1'000.00	20	0.00	0.00
Transhelvetica SA pour une voie navigable transhelvétique	1'000.00	150	1.00	1.00
Transports publics de la Région Lausannoise SA - nouvelles	250.00	975	0.00	0.00
Transports publics de la Région Lausannoise SA - ordinaires	250.00	2'548	1.00	1.00
Transports publics de la Région Lausannoise SA - privilégiées	250.00	1'095	0.00	0.00
Transports Publics du Chablais SA	10.00	19	1.00	1.00
Travys - Transports Vallée-de-Joux - Yverdon-les-Bains - Ste-Croix SA	10.00	312	1.00	1.00
TSOL, société du tramway du sud-ouest lausannois SA	1'000.00	13'380	0.00	0.00
Vaud-Fribourg TV SA	80.00	6'128	1.00	642'348.00
Prêts hypothécaires			31'654.00	31'654.00
Association du Foyer de la Maison des jeunes (sans intérêts ni amortissement)	610'000.00		1.00	1.00
Caisse-association bétail bovin des Râpes, IIème rang (sans intérêts)	5'500.00		1.00	1.00

	Valeur nom.	Nbre titres 31.12.2010	31.12.2010	31.12.2009
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
<i>Prêts hypothécaires (suite)</i>				
Fondation de l'Hôpital de l'Enfance (sans intérêts ni amortissement)	500'000.00		1.00	1.00
Fondation des constructions paroissiales catholiques (sans intérêts ni amortissement)	100'000.00		1.00	1.00
Fondation Dr Adolphe Combe (sans intérêts ni amortissement)	800'000.00		1.00	1.00
Fondation Renée Delafontaine (sans intérêts ni amortissement)	150'000.00		1.00	1.00
Fondation vaudoise en faveur des handicapés mentaux (sans intérêts ni amortissement)	1'056'000.00		1.00	1.00
Foyer du Servan, III ^{ème} rang (sans intérêts ni amortissement)	50'000.00		1.00	1.00
La Maison familiale, III ^{ème} rang (sans intérêts)	31'644.00		31'644.00	31'644.00
LOGACOP	280'000.00		1.00	1.00
Paroisse catholique du Saint-Esprit (sans intérêts ni amortissement)	100'000.00		1.00	1.00
<i>Capitaux de fondations à amortir</i>			13'500'000.00	15'000'000.00
Fondation de Beaulieu – Fonds droit privé	33'000'000.00		13'500'000.00	15'000'000.00
<i>Prêts</i>			17'127'701.56	17'280'074.56
Compagnie générale de Navigation			1.00	1.00
Coopérative Tunnel-Riponne (sans intérêts)			1'080'000.00	1'120'000.00
Fondation Cités Val-Paisible et Val-Fleuri – Clochatte 22, 34			1'676'000.00	1'676'000.00
Fondation Cités Val-Paisible et Val-Fleuri – Mont-d'Or 42			695'000.00	695'000.00
Fondation Daniel et Liliane Courvoisier			15'000.00	20'000.00
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Boveresses			1'856'430.30	1'926'430.30
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Clochatte			1'371'200.00	1'391'200.00
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Floreny			574'410.45	594'410.45
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – La Bourdonnette			5'052'553.86	5'222'553.86

	Valeur nom.	Nbre titres 31.12.2010	31.12.2010	31.12.2009
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
<i>Prêts (suite)</i>				
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Prélaz			1'359'779.90	1'409'779.90
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Rôtillon îlot B			632'350.00	652'350.00
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – St-Roch			266'371.05	276'371.05
Fondation pour les musiques actuelles			207'600.00	322'000.00
Fondation Pro Habitat – av. du Temple			901'004.00	921'585.00
LOGACOP – ch. du Petit-Flon			440'000.00	440'000.00
Vaud-Fribourg TV SA			1.00	462'393.00
World Gymnaestrada Lausanne 2011			1'000'000.00	150'000.00
Services industriels				
<i>Participations permanentes</i>			6'352'500.00	6'352'500.00
Association Suisse de l'industrie Gazière (parts libérées à 60 %)	3'000.00	14	0.00	0.00
Batsol SA	1'000.00	39	0.00	0.00
Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie - Association des industries vaudoises	100.00	1	0.00	0.00
Neo Technologies SA	100.00	9'775	0.00	0.00
RhônEole SA	100.00	4'500	0.00	0.00
Romande Energie Commerce SA	100.00	3'000	300'000.00	300'000.00
Securelec-Vaud SA	100.00	443	42'500.00	42'500.00
SI-REN SA	300'000.00	20	6'000'000.00	6'000'000.00
Spontis SA	10.00	1'000	10'000.00	10'000.00
<i>Prêts</i>			275'242.00	275'242.00
Spontis SA			275'242.00	275'242.00
			31.12.2010	31.12.2009
21 DETTES A COURT TERME			50'000'000.00	65'000'000.00
Banques			20'000'000.00	30'000'000.00
Autres			30'000'000.00	35'000'000.00

La dette à court terme est partiellement protégée contre une hausse des taux par une opération dérivée "swap" conclue en 2002 et venant à échéance en 2012.

		31.12.2010	31.12.2009
22	DETTES A MOYEN ET A LONG TERMES	2'240'450'000.00	2'250'450'000.00
221	Emprunts à moyen et à long termes	1'555'450'000.00	1'465'450'000.00
	<i>Emprunts auprès de la FLAT</i>	<i>1'200'000.00</i>	<i>1'200'000.00</i>
	2.4500 % 2006-2011	1'200'000.00	1'200'000.00
	<i>Emprunts auprès de caisses de pensions</i>	<i>194'250'000.00</i>	<i>194'250'000.00</i>
	2.8300 % 2009-2017	50'000'000.00	50'000'000.00
	4.0000 % 2009-2039	144'250'000.00	144'250'000.00
	<i>Emprunts auprès des compagnies d'assurances</i>	<i>45'000'000.00</i>	<i>45'000'000.00</i>
	4.2500 % 2000-2010	0.00	10'000'000.00
	3.4800 % 2002-2011	15'000'000.00	15'000'000.00
	3.0000 % 2009-2019	10'000'000.00	10'000'000.00
	2.9500 % 2009-2019	10'000'000.00	10'000'000.00
	2.7500 % 2010-2020	10'000'000.00	0.00
	<i>Emprunts auprès de banques</i>	<i>1'315'000'000.00</i>	<i>1'225'000'000.00</i>
	4.5075 % 2000-2010 1)	0.00	100'000'000.00
	2.7200 % 2003-2013	80'000'000.00	80'000'000.00
	3.0500 % 2005-2015 1)	150'000'000.00	150'000'000.00
	2.4880 % 2006-2016	150'000'000.00	150'000'000.00
	3.2950 % 2006-2020	100'000'000.00	100'000'000.00
	3.1460 % 2007-2019	100'000'000.00	100'000'000.00
	2.8900 % 2007-2017	100'000'000.00	100'000'000.00
	2.9200 % 2008-2018	100'000'000.00	100'000'000.00
	3.3925 % 2008-2018	100'000'000.00	100'000'000.00
	3.3500 % 2008-2011/2021	100'000'000.00	100'000'000.00
	3.1850 % 2008-2023	100'000'000.00	100'000'000.00
	2.9850 % 2009-2019	20'000'000.00	20'000'000.00
	2.0000 % 2009-2014	25'000'000.00	25'000'000.00
	2.8950 % 2010-2020	50'000'000.00	0.00
	2.9250 % 2010-2020	50'000'000.00	0.00
	1.8650 % 2010-2020 1) et 2)	50'000'000.00	0.00
	1.9750 % 2010-2020 1) et 2)	40'000'000.00	0.00

1) Emprunt à taux flottant combiné avec un swap de taux

2) Swap de taux combiné avec des ventes d'options

Deux options vendues par la Ville existent au 31.12.2010 avec une échéance en 2012 et 2014 (primes utilisées pour abaisser le coût de la dette)

223	Emprunts par obligations	685'000'000.00	785'000'000.00
	4.0000 % 2001-2010 Emprunt public	0.00	100'000'000.00
	3.6250 % 2002-2013 Emprunt public	125'000'000.00	125'000'000.00
	3.3750 % 2002-2011 Emprunt public	110'000'000.00	110'000'000.00
	2.5000 % 2003-2012 Emprunt public	150'000'000.00	150'000'000.00
	3.0000 % 2003-2012 Emprunt public	150'000'000.00	150'000'000.00
	2.7500 % 2004-2014 Emprunt public	150'000'000.00	150'000'000.00

	31.12.2010	31.12.2009
23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES	33'032'369.19	29'546'702.52
232 Fondations	2'275'028.10	2'197'979.06
Fondation Edouard et Hortense Pache	55'287.92	48'161.13
Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise	1'537'923.24	1'492'940.24
Fondation lausannoise d'aide par le travail	681'816.94	656'877.69
233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique	30'757'341.09	27'348'723.46
Administration générale et finances		
<i>Fonds :</i>		
de secours en faveur de l'ensemble du personnel communal (maladie)	882'636.99	1'056'957.44
pour l'entrée des jeunes dans la vie active	79'044.30	53'000.00
du développement durable	16'851'368.09	15'582'932.23
Raphaël Garbiras	39'260.00	39'260.00
Sécurité publique et sports		
<i>Fonds :</i>		
Formation professionnelle	88'487.00	88'376.55
Contribution de remplacement pour les constructions de protection civ	2'132'561.35	1'845'011.35
Jules Blanc	2'269.95	3'147.15
Commun promotion piscines rég.	551.00	34.25
Culture, logement et patrimoine		
<i>Fonds :</i>		
des arts plastiques de la commune de Lausanne	537'139.65	607'611.60
de l'art brut	228'678.54	185'010.79
Mudac, musée de design	66'441.74	62'764.43
Binding - Equipement didactique et pédagogique	733.75	733.75
Musée Historique de Lausanne	16'697.40	12'509.25
Travaux		
<i>Fonds :</i>		
"Solidarité internationale eau"	176'715.83	82'827.50
Enfance, jeunesse et éducation		
<i>Fonds :</i>		
de création et de développement des prestations d'accueil en faveur des enfants lausannois	109'971.36	174'486.96
aide à la formation post-obligatoire	151'088.40	153'576.40
J.-J. Faure	72'000.00	74'000.00
Giovanni Gialdini	50'498.15	50'549.90
Soutien projets d'ados + jeunes adultes	80'600.00	58'850.00
des écoles secondaires	153'339.65	168'117.05
Salvatore Marino	717'218.95	0.00

	31.12.2010	31.12.2009
23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES (SUITE)		
233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique (suite)		
Sécurité sociale et environnement		
<i>Fonds :</i>		
culturel pour les communautés étrangères	32'603.00	24'103.00
lausannois du 700 ^{ème} anniversaire de la Confédération	679'413.04	735'653.80
compensatoire pour les arbres abattus et non remplacés d'action sociale DSS+E	210'511.95	196'397.20
pour projets spéciaux DSS+E	1'598'446.17	1'561'050.73
	216'738.58	333'373.50
Services industriels		
<i>Fonds :</i>		
pour l'utilisation rationnelle de l'électricité	5'582'326.25	4'198'388.63

	31.12.2010	Variation 2010	31.12.2009
28 PROVISIONS ET FONDS DE RENOUVELLEMENT	144'042'382.00	39'639'565.44	104'402'816.56
Fonds du stationnement	1'000'000.00	500'000.00	500'000.00
Fonds de régularisation des loyers	32'112.00	13'248.00	18'864.00
Fonds de risques du Théâtre de Vidy	100'000.00	100'000.00	0.00
Fonds de réserve de transition PDLASV	882'939.00	882'939.00	0.00
Fonds de péréquation de la STEP	7'228'538.21	403'525.47	6'825'012.74
Fonds de renouvellement station de St-Sulpice	14'200'000.00	5'000'000.00	9'200'000.00
Fonds de péréquation du Service du gaz	16'377'866.05	10'000'000.00	6'377'866.05
Fonds de péréquation du chauffage à distance	10'048'362.00	5'000'000.00	5'048'362.00
Fonds de péréquation du Service de l'électricité	1'319'211.50	0.00	1'319'211.50
Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement de l'électricité	12'978'932.60	10'378'932.60	2'600'000.00
Fonds de péréquation pour le financement de l'éclairage public	359'952.48	212'987.22	146'965.26
Fonds de renouvellement équipement compostière	69'900.00	-23'300.00	93'200.00
Fonds de réserve et de renouvellement d'Eauservice	13'918'890.21	380'760.45	13'538'129.76
Fonds de réserve et de renouvellement gaz	11'144'467.21	1'512'314.96	9'632'152.25
Fonds de réserve et de renouvellement chauffage à distance	4'320'137.92	457'107.25	3'863'030.67
Fonds de réserve et de renouvellement distribution d'électricité	3'478'500.84	634'008.64	2'844'492.20
Fonds de réserve et de renouvellement production d'électricité Lavey	20'418'588.00	3'920'064.00	16'498'524.00
Fonds de réserve et de renouvellement production d'électricité Autres production	2'160'614.76	1'223.00	2'159'391.76
Fonds de réserve et de renouvellement multimédia	4'003'369.22	265'754.85	3'737'614.37
Réserve pour impôts et fonds de péréquation	20'000'000.00	0.00	20'000'000.00

	31.12.2010	31.12.2009
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
Garantie des rentes et des avoirs de vieillesse LPP en faveur de la CPCL (art. 45, al. 2 OPP2)	736'070'633.25	705'235'976.25
<i>Informations complémentaires sur la CPCL :</i>		
– Découvert de la CPCL	<i>non disponible</i>	<i>1'139'477'108.87</i>
– Découvert de la CPCL (hors provisions techniques)	<i>non disponible</i>	<i>1'016'877'108.87</i>
– Degré de couverture (art. 44, al. 1 OPP2)	<i>non disponible</i>	<i>55.1%</i>
Cautionnements et garanties	329'541'512.52	334'688'716.42
<i>Cautionnements de prêts avec garanties hypothécaires</i>	<i>173'397'545.45</i>	<i>181'039'033.30</i> *
Domaine :		
– logement	128'216'176.00	136'925'362.30 *
– santé	423'356.00	489'518.80
– enseignement	10'351'049.95	10'743'483.70
– sport	4'406'963.50	2'972'963.50
– économie	30'000'000.00	29'907'705.00 *
<i>Cautionnements de prêts sans garanties hypothécaires</i>	<i>127'040'491.07</i>	<i>130'002'483.12</i>
Domaine :		
– sport	6'000'000.00	7'800'000.00
– environnement	202'483.12	202'483.12
– transports	120'838'007.95	122'000'000.00
<i>Engagements en qualité de porte-fort pour le service de la dette</i>	<i>28'647'200.00</i>	<i>23'647'200.00</i> *
Domaine :		
– logement	4'587'200.00	4'587'200.00 *
– sport	24'060'000.00	19'060'000.00 *
<i>Engagements en qualité de porte-fort pour des baux à loyer</i>	<i>456'276.00</i>	<i>(456'276.00)</i> **
Domaine :		
– logement (loyer annuel)	456'276.00	(456'276.00) **
* <i>Reclassification : les engagements en qualité de porte-fort pour le service de la dette étaient présentés sous "Cautionnements de prêts" jusqu'en 2009</i>		
** <i>Les engagements en qualité de porte-fort pour des baux à loyers n'étaient pas inclus dans cette liste jusqu'en 2009</i>		

Leasing en cours

A fin 2010 les contrats de leasing en cours étaient les suivants (montants Hors Taxes) :

Nature de l'objet	Direction	Valeur à neuf	Date de conclusion	Echéance du contrat	Redevance annuelle	Cumul des redevances à payer
Equipements informatiques	SSE	169'195.87	01.07.10	30.06.13	57'648.00	144'120.00
Cinq voitures de service	TX	99'429.35	22.09.06	30.09.13	15'741.60	43'289.40
Trois balayeuses de trottoir	TX	430'390.65	04.12.07	30.09.13	66'911.40	184'006.35
Cinq balayeuses de trottoir	TX	715'061.75	04.12.07	31.10.13	111'103.80	314'794.10
Cinq balayeuses de trottoir	TX	714'224.20	04.12.07	30.11.13	98'602.20	287'589.75
Quatre camionnettes	TX	1'011'765.00	22.04.08	31.03.15	152'032.20	646'136.85
Dix-sept petits porte outils	TX	3'426'864.80	04.12.07	30.09.15	423'919.20	2'013'616.20
Cinq petits porte outils	TX	752'920.00	04.12.07	30.11.15	89'640.60	440'732.95
Une balayeuse de trottoir	TX	231'301.65	18.04.08	31.10.17	23'514.60	162'642.65
Vêtements professionnels	SIL	N/A	15.09.09	14.09.12	64'000.00 *	109'500.00 *
Vêtements professionnels	SIL	N/A	01.06.10	31.05.13	4'000.00 *	10'000.00 *

* Redevance variable en fonction du nombre de personnes utilisant ces vêtements

Risques liés aux procédures juridiques **3'539'000.00** **3'966'000.00**

Situation des heures supplémentaires et optionnelles **9'014'000.00** **7'350'000.00**
(177'267 heures) (144'557 heures)

ANNEXE C – BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2011
(Préavis n° 2010/42 du 22/09/2010)

COMMUNE DE LAUSANNE

**Budget de fonctionnement de l'exercice 2011
Plan des investissements pour les années 2011 à 2014
Fixation des traitements des membres de la Municipalité**

Préavis N° 2010/42

Lausanne, le 22 septembre 2010

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet le projet de budget de 2011 ainsi que le plan des investissements pour les années 2011 à 2014.

Pour en faciliter l'analyse, la matière traitée a été divisée comme il suit :

1. **Résumé**
 2. **Considérations générales**
 3. **Modifications structurelles**
 4. **Budget de fonctionnement de 2011**
 5. **Plan des investissements pour les années 2011 à 2014**
 6. **Evolution présumée de la situation financière en 2011**
 7. **Rémunération des membres de la Municipalité**
 8. **Conclusions**
-

1. RESUME

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique du budget de 2011 :

Compte administratif

(Compte de fonctionnement et investissements du patrimoine administratif)

COMPTES 2009	BUDGET 2010 (sans crédits suppl.)		BUDGET 2011	ECARTS
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
		<u>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</u>	CHARGES	REVENUS
1'931'312'819.06	1'651'973'300	Total des charges	1'736'127'900	84'154'600
1'852'766'948.54	1'632'060'200	Total des revenus		1'723'157'700
-78'545'870.52	-19'913'100	Excédent de charges (-)	-12'970'200	-6'942'900
		<u>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</u>	DEPENSES	RECETTES
159'015'492.74	192'342'700	Total des dépenses	187'952'100	-4'390'600
20'848'146.31	18'535'000	Total des recettes		10'718'000
138'167'346.43	173'807'700	Investissements nets		177'234'100
		<u>FINANCEMENT</u>		
-138'167'346.43	-173'807'700	Investissements nets	177'234'100	3'426'400
107'296'835.69	105'523'500	* Amortissements		106'847'400
24'234'951.20	4'954'600	* Mouvement sur les provisions, fonds de réserve et de péréquation	165'800	5'120'400
-78'545'870.52	-19'913'100	* Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	12'970'200	-6'942'900
-85'181'430.06	-83'242'700	Insuffisance d'autofinancement		83'522'700
52'985'916.37	90'565'000	* Autofinancement		93'711'400

Le compte de fonctionnement fait apparaître un excédent des charges légèrement inférieur à 13 millions de francs; ce résultat, en amélioration de quelque 7 millions par rapport à celui du budget précédent, demeure assez modéré compte tenu de la conjoncture économique actuelle, notamment grâce au dividende attendu de EOS Holding.

Les dépenses brutes d'investissements du patrimoine administratif sont fixées à 187.9 millions de francs (y compris des autorisations d'achats de véhicules, de machines et de matériel pour 8.2 millions de francs). Après déduction des recettes d'investissements, évaluées à 10.7 millions, les dépenses nettes d'investissements planifiées pour 2011 atteignent 177.2 millions, soit 3.4 millions de plus que l'année précédente. Le maintien à un haut niveau de ces dépenses confirme l'intention de la Municipalité de soutenir l'activité économique en cette période difficile.

Le financement des investissements est assuré à hauteur de 93.7 millions par l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement et de 83.5 millions par le recours à l'emprunt.

2. CONSIDERATIONS GENERALES

L'élaboration du budget 2011 s'est révélée délicate dans un contexte économique particulier où prédomine un manque de visibilité sur la reprise au niveau international, alors que la situation helvétique et, surtout, locale, fait montre plutôt d'une bonne tenue.

Le compte de fonctionnement fait apparaître un excédent de charges légèrement inférieur à 13 millions, en amélioration d'environ 7 millions par rapport à celui du budget précédent.

L'introduction de la réforme de la péréquation intercommunale en 2011 perturbe la comparaison avec les chiffres des années précédentes, compte tenu des fortes augmentations de charges et de revenus qui en découlent, d'une part, et, d'autre part, de la diminution du taux de l'impôt communal de 6 points transférés au Canton, opération qui compense la diminution de la part de la facture sociale à charge des communes.

La résilience de l'économie locale a conduit la Municipalité à prévoir des recettes fiscales, certes en diminution par rapport aux derniers chiffres connus de 2009, mais néanmoins solides en regard de ces dernières années.

L'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement s'élève à 93.7 millions de francs, en légère augmentation de 3.1 millions par rapport au budget précédent. Compte tenu de dépenses d'investissements nettes du patrimoine administratif particulièrement élevées, lesquelles découlent notamment de gros chantiers en cours (Opéra, réseau de distribution de l'électricité, collège de Villamont) et du souhait qu'a la Municipalité de poursuivre ses efforts au niveau de la relance, l'insuffisance d'autofinancement atteint 83.5 millions de francs, montant comparable à celui budgétisé pour 2010 (83.2 millions).

3. MODIFICATIONS STRUCTURELLES

Par rapport au budget 2010, le budget 2011 enregistre les deux modifications de structure suivantes :

- ⇒ A "Enfance, jeunesse et éducation", le Secrétariat général disparaît par transfert au Service de la jeunesse et des loisirs, les anciens sous-centres 5000 "Administration et comptabilité" et 5001 "Activités musicales, théâtrales et autres" figurant désormais dans le sous-centre 5610 "Administration du service et institutions subventionnées", alors que l'unité budgétaire 5002 "Cultes et temples" passe dans un nouveau sous-centre 5614 avec la même appellation.
- ⇒ Dans la même direction, le sous-centre 5611 "Accueil pour enfants en milieu scolaire" est réparti dans l'unité budgétaire 5612 "Accueil vacances" pour les prestations relatives aux centres aérés urbains et dans le sous-centre 5900 "Lieux d'accueil de jour municipaux" du service 590 nouvellement appelé "Service d'accueil de jour de l'enfance".

Par ailleurs, rappelons-le, la révision de la péréquation intercommunale entraîne d'importantes modifications au niveau de la facture sociale (sous-centre 1104), de l'alimentation du Fonds de péréquation et du retour dudit fonds (sous-centre 1100), avec au final la bascule à l'Etat de 6 points d'impôt, le taux communal passant de 83 à 77 points (sous-centre 1900).

4. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE 2011

Voici en résumé la comparaison des budgets de fonctionnement de 2011 et de 2010, classés par nature de charges et de revenus :

Résultat global	Budget 2011	Budget 2010	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Charges	1'736'127'900	1'651'973'300	84'154'600	5.1
Revenus	1'723'157'700	1'632'060'200	91'097'500	5.6
Excédent de charges	12'970'200	19'913'100	-6'942'900	-34.9

Résultat par catégorie	Budget 2011	Budget 2010	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
3 Charges	1'736'127'900	1'651'973'300	84'154'600	5.09
30 Charges de personnel	545'774'700	528'702'200	17'072'500	3.23
31 Biens, services et marchandises	523'608'000	508'057'100	15'550'900	3.06
32 Intérêts passifs	71'538'000	76'138'900	-4'600'900	-6.04
33 Amortissements	117'126'800	115'141'300	1'985'500	1.72
35 Dédommagements à des collectivités publiques	248'426'600	197'710'400	50'716'200	25.65
36 Subventions accordées	79'943'100	79'242'700	700'400	0.88
38 Attributions aux réserves	9'561'700	7'753'500	1'808'200	23.32
39 Imputations internes	140'149'000	139'227'200	921'800	0.66
4 Revenus	1'723'157'700	1'632'060'200	91'097'500	5.58
40 Impôts	459'630'000	462'300'000	-2'670'000	-0.58
41 Patentes, concessions	2'253'500	2'028'500	225'000	11.09
42 Revenus des biens	113'944'800	108'433'600	5'511'200	5.08
43 Taxes, ventes et prestations facturées	736'589'500	725'450'700	11'138'800	1.54
44 Part à des recettes sans affectation	4'600'000	3'500'000	1'100'000	31.43
45 Dédommagements de collectivités publiques	254'804'300	186'924'100	67'880'200	36.31
46 Subventions acquises	1'459'100	1'397'200	61'900	4.43
48 Prélèvements sur les réserves	9'727'500	2'798'900	6'928'600	247.55
49 Imputations internes	140'149'000	139'227'200	921'800	0.66
RESULTAT				
Excédent de charges	12'970'200	19'913'100	-6'942'900	-34.87

En complément aux données ci-avant, vous trouverez en annexes les tableaux suivants :

- A) Compte de fonctionnement par direction
- B) Compte de fonctionnement par nature
- C) Evolution du compte de fonctionnement de 1980 à 2011

3 CHARGES

30 Charges de personnel

+ 17.1 mios ou + 3.2 %

	Budget 2011	Budget 2010	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Administration générale et finances	48'226'800	45'460'300	2'766'500	6.1
Sécurité publique et sports	137'229'600	132'227'200	5'002'400	3.8
Culture, logement et patrimoine	31'183'100	29'968'500	1'214'600	4.1
Travaux	103'825'800	102'696'700	1'129'100	1.1
Enfance, jeunesse et éducation	85'304'200	81'157'300	4'146'900	5.1
Sécurité sociale et environnement	83'508'900	82'304'600	1'204'300	1.5
Services industriels	71'496'300	68'887'600	2'608'700	3.8
Sous-total	560'774'700	542'702'200	18'072'500	3.3
Correctif de la masse salariale	-15'000'000	-14'000'000	-1'000'000	7.1
Total	545'774'700	528'702'200	17'072'500	3.2

Relevons que les chiffres du budget de 2011 ci-dessus tiennent compte notamment des éléments suivants :

- ⇒ *indexation au 1^{er} janvier 2010 : néant*
- ⇒ *augmentations d'effectifs d'une centaine d'EPT*
- ⇒ *anticipation sur les économies de salaires : 15 millions de francs.*

Relevons l'accroissement de l'effectif du personnel (+2.3 %), avec des hausses particulièrement élevées au Corps de police (+12 EPT), au Service de protection et sauvetage (+13 EPT) et au Service d'accueil de jour de l'enfance (+20.45 EPT). Précisons que l'augmentation constatée au Corps de police s'accompagne de frais de formation supplémentaires à l'Académie de Savatan pour quelque 0.7 million de francs et qu'à la DEJE l'on enregistre des charges supplémentaires liées à la reclassification des métiers de l'éducation Réseau L.

Il est à relever qu'une part des charges liées à ces nouveaux postes donnera lieu à des recettes supplémentaires, dans le domaine de l'accueil de la petite enfance (FAJE), notamment.

31 Biens, services et marchandises**+ 15.6 mios ou + 3.1**

	Budget 2011	Budget 2010	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	16'792'600	15'622'700	1'169'900	7.5
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans les SI)	26'329'700	23'822'500	2'507'200	10.5
Marchandises	19'268'700	18'842'800	425'900	2.3
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	34'069'100	30'936'900	3'132'200	10.1
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	40'884'000	37'472'100	3'411'900	9.1
Honoraires et prestations de services	98'028'100	94'485'200	3'542'900	3.7
Autres dépenses en biens, services et marchandises	39'761'400	41'768'900	-2'007'500	-4.8
Sous-total	275'133'600	262'951'100	12'182'500	4.6
Achats d'énergie par les SI	248'474'400	245'106'000	3'368'400	1.4
Total	523'608'000	508'057'100	15'550'900	3.1

Aux Services industriels, l'augmentation du prix des énergies achetées par le Service du gaz et du chauffage à distance entraînera des dépenses supplémentaires de quelque 11.8 millions de francs (compensés en recettes), alors qu'au Service de l'électricité la baisse du prix de transfert de l'énergie produite par Lavey, de même que la diminution générale des prix de l'électricité, provoquent, au contraire, une régression du coût des achats de 8.5 millions environ (avec répercussion sur les ventes).

Quant aux autres dépenses du chapitre, elles s'accroissent de quelque 12.2 millions de francs, soit de 4.6 %.

Les écarts que l'on peut mettre en exergue sont les suivants (en millions de francs) :

310	<i>Livre cadeau officiel pour jeunes citoyens (5'000 ex.)</i>	+	0.197
311	<i>SEL – Achats de matériels et d'installations</i>	+	0.400
312	<i>STEP – Achats d'eau potable et d'électricité</i>	+	0.507
312	<i>Eauservice – Energie pour le pompage de l'eau</i>	+	0.900
312	<i>SSL – Comptabilisation au brut des frais des logements sociaux (refacturé)</i>	+	0.826
313	<i>Corps de police – Equipement des aspirants suppl. et produits de nettoyage</i>	+	0.202
314	<i>Entretien des biens immobiliers</i>	+	0.934
315	<i>SI – Frais d'entretien des installations</i>	+	1.960
316	<i>Routes et mobilité – Couverture du déficit d'exploitation du P+R de Vennes, logi- ciels des horodateurs et divers</i>	+	1.468
316	<i>Eauservice – Ajustement de la location des terrains et sources par la Ville</i>	+	0.580
318	<i>SPeL – Prestations de tiers (CPCL, garderie Vinet, Time Tool, etc.)</i>	+	0.380
318	<i>SOI – Prestations de tiers</i>	+	0.900
318	<i>Service financier – Autres prestations de tiers (notamment frais d'emprunts)</i>	-	0.532
318	<i>Routes et mobilité – Part reversée aux TL (P+R), mandats, affichage public</i>	+	0.680
318	<i>Service d'accueil de jour de l'enfance – Accroissement des charges des institutions subventionnées et des APEMS</i>	+	0.996
319	<i>SI – Diminution des frais Swissgrid en relation avec le timbre d'acheminement THT</i>	-	3.000

32 Intérêts passifs**- 4.6 mios ou – 6.0 %**

Cette diminution s'explique principalement par une évolution de la dette en 2009 nettement meilleure que prévu et par le maintien des taux du marché des capitaux à des niveaux particulièrement bas d'où encore des gains lors des renouvellements.

33 Amortissements**+ 2.0 mios ou + 1.7 %**

	Budget 2011	Budget 2010	Ecart (+/-)	
	<u>fr.</u>	<u>fr.</u>	<u>fr.</u>	<u>%</u>
Remises, défalcons et moins-values d'impôts	5'400'000	5'000'000	400'000	8.0
Autres pertes, défalcons et moins-values	4'879'400	4'617'800	261'600	5.7
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	69'352'700	70'153'900	-801'200	-1.1
Amortissements du patrimoine administratif des SI	37'494'700	35'369'600	2'125'100	6.0
Total	<u>117'126'800</u>	<u>115'141'300</u>	<u>1'985'500</u>	<u>1.7</u>

L'évolution de la conjoncture économique fait craindre un accroissement des pertes liées aux créances d'impôt ainsi qu'aux facturations effectuées par les directions.

Quant aux hausses prévues aux SI, elles proviennent des importants investissements réalisés ces dernières années.

35 Dédommagements à des collectivités publiques**+ 50.7 mios ou + 25.7 %**

	Budget 2011	Budget 2010	Ecart (+/-)	
	<u>fr.</u>	<u>fr.</u>	<u>fr.</u>	<u>%</u>
Contribution au fonds de péréquation intercommunal	99'400'000	68'500'000	30'900'000	45.1
Participation à des entreprises de transports	52'000'000	48'807'000	3'193'000	6.5
Frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat	2'200'000	2'500'000	-300'000	-12.0
Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du Canton	532'500	490'000	42'500	8.7
Contribution à la fondation chargée d'ad- ministrer l'accueil de jour des enfants	627'700	610'100	17'600	2.9
Participation à l'Organisme médico-social vaudois	12'162'500	11'225'000	937'500	8.4
Facture sociale	80'837'500	64'968'000	15'869'500	24.4
Autres dédommagements	666'400	610'300	56'100	9.2
	<u>248'426'600</u>	<u>197'710'400</u>	<u>50'716'200</u>	<u>25.7</u>

La **réforme de la péréquation financière intercommunale** entraîne principalement une sensible augmentation de l'alimentation du fonds par les communes (environ 18.9 points d'impôt au lieu de 13), un accroissement de la facture sociale et une diminution des recettes fiscales par la bascule de 6 points d'impôt en faveur de l'Etat (voir chapitre 40), éléments qui pénalisent le compte de fonctionnement mais qui sont compensés grosso modo en revenus par un retour de péréquation fondé principalement sur le critère "population", enregistré au chapitre 45.

S'agissant de la **facture sociale** dans son ensemble, elle fait en outre l'objet d'une sensible progression fondée sur les prévisions de l'Etat.

Quant aux charges des **transports urbains et régionaux**, elles sont en nette progression compte tenu de la modernisation en cours des infrastructures et du matériel roulant ainsi que de l'extension de Mobilis.

36 Subventions accordées

+ 0.7 mio ou + 0.9 %

Le détail de cet écart, par direction, s'établit comme il suit :

	Budget 2011	Budget 2010	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Administration générale et finances	4'050'000	3'912'000	138'000	3.5
Sécurité publique et sports	5'358'300	4'971'800	386'500	7.8
Culture, logement et patrimoine	38'020'200	35'824'400	2'195'800	6.1
Travaux	20'000	20'000	0	-
Enfance, jeunesse et éducation	19'604'800	19'312'300	292'500	1.5
Sécurité sociale et environnement	12'889'800	15'202'200	-2'312'400	-15.2
	79'943'100	79'242'700	700'400	0.9

Relevons d'emblée que si l'on fait abstraction des subventions de la Sécurité sociale qui sont transférées à la facture sociale, la progression réelle des charges de subventions passe de 0.9 à 3.8 %.

Voici les variations principales intervenues entre le budget de 2011 et celui de 2010 (en millions de francs) :

⇒ Centre intercommunal de glace de Malley	+ 0.120
⇒ Mouvements sportifs juniors	+ 0.200
⇒ Charges des sociétés immobilières	- 0.116
⇒ Allocation communale au logement (compensée à 50 % au chapitre 45)	+ 0.792
⇒ Béjart Ballet Lausanne	+ 0.600
⇒ Orchestre de chambre de Lausanne	+ 0.300
⇒ Autres subventions du Service de la culture	+ 0.580
⇒ FASL	+ 0.310
⇒ Subventions SSE transférées à la facture sociale	- 2.260
⇒ Accueil à Bas Seuil	+ 0.115

38 Attributions aux réserves**+ 1.8 mio ou + 23.3 %**

	Budget 2011	Budget 2010	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fonds spécial pour risques de tournées en faveur du théâtre de Vidy	100'000	100'000	0	0.0
Fonds de gestion du stationnement	500'000	500'000	0	0.0
Fonds de eauservice	1'342'900	1'371'400	-28'500	-2.1
Fonds des SI	7'618'800	5'782'100	1'836'700	31.8
Total	9'561'700	7'753'500	1'808'200	23.3

Aux Services industriels, le Service du gaz et du chauffage à distance augmente son attribution au fonds de péréquation de quelque 2 millions de francs.

39 Imputations internes**+ 0.9 mio ou + 0.7 %**

La légère hausse intervenue dans ce chapitre résulte de la facturation interne aux Services industriels.

4 REVENUS**40 Impôts****- 2.7 mios ou - 0.6 %**

	Budget 2011	Budget 2010	Ecart (+/-)		Comptes 2009
	fr.	fr.	fr.	%	fr.
Impôts sur le revenu et la fortune	296'000'000	310'000'000	-14'000'000	-4.5	323'096'297.80
Impôts sur le bénéfice et le capital	97'000'000	85'000'000	12'000'000	14.1	117'585'116.90
Impôts fonciers	33'000'000	31'500'000	1'500'000	4.8	31'724'418.75
Droits de mutations	8'000'000	8'000'000	0	0.0	8'176'830.85
Impôts sur les successions et les donations	20'000'000	22'000'000	-2'000'000	-9.1	17'635'778.95
Impôts sur la propriété et sur la dépense	5'630'000	5'800'000	-170'000	-2.9	6'291'194.30
Total	459'630'000	462'300'000	-2'670'000	-0.6	504'509'637.55

Ainsi que relevé plus haut, suite à la **réforme de la péréquation intercommunale**, le taux d'impôt passe de 83 à 77 dès 2011 afin de compenser la diminution de la part de la facture sociale à charge des communes. Dès lors, les chiffres budgétisés pour le prochain exercice ont été déterminés à partir des résultats enregistrés effectivement en 2009, combinés avec la baisse du taux en question et compte tenu d'une conjoncture économique devenue moins favorable, mais toujours solide en comparaison internationale.

Relevons, à titre indicatif, qu'avant la "bascule" de 83 à 77 points, les impôts touchés par cette opération s'établissaient comme il suit :

	Budget 2011	Budget 2010	Ecart (+/-)		Comptes 2009
	fr.	fr.	fr.	%	fr.
Impôts sur le revenu et la fortune	319'000'000	310'000'000	9'000'000	2.9	323'096'297.80
Impôts sur le bénéfice et le capital	104'500'000	85'000'000	19'500'000	22.9	117'585'116.90

41 Patentes, concessions

+ 0.2 mio ou + 11.1 %

Ce chapitre n'appelle pas de commentaire.

42 Revenus des biens

+ 5.5 mios ou + 5.1 %

	Budget 2011	Budget 2010	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Intérêts, prêts et participations	43'726'200	37'882'200	5'844'000	15.4
Revenu des immeubles du patrimoine financier	29'760'000	29'270'000	490'000	1.7
Revenu des biens du patrimoine administratif	36'957'700	37'782'300	-824'600	-2.2
Autres revenus	3'500'900	3'499'100	1'800	0.1
Total	113'944'800	108'433'600	5'511'200	5.1

Au niveau du produit des participations permanentes, l'on s'attend à une hausse de quelque 5.9 millions de francs (eos Holding passant de 34 à 40.1 millions de francs).

Pour ce qui concerne le patrimoine administratif, la diminution des revenus s'explique essentiellement par une adaptation à la baisse des prévisions de recettes liées à la location de places de parc sur la voie publique et dans les P+R, correction fondée sur les résultats 2009.

43 Taxes, ventes et prestations facturées**+ 11.1 mios ou + 1.5 %**

	Budget 2011	Budget 2010	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Taxes, redevances et prestations de services (sans les SI)	101'926'500	99'483'900	2'442'600	2.5
Ventes diverses (sans les SI)	63'535'400	62'501'000	1'034'400	1.7
Frais facturés à des tiers, remboursements (sans les SI)	8'482'700	8'365'700	117'000	1.4
Amendes	23'760'000	21'700'000	2'060'000	9.5
Autres contributions (sans les SI)	13'215'400	13'846'100	-630'700	-4.6
Sous-total	210'920'000	205'896'700	5'023'300	2.4
Recettes des SI	525'669'500	519'554'000	6'115'500	1.2
	736'589'500	725'450'700	11'138'800	1.5

Aux **Services industriels**, le montant des ventes du Service du gaz et du chauffage à distance est en progression de quelque 21.5 millions de francs. Au Service de l'électricité, en revanche, le produit du timbre d'acheminement ainsi que la baisse des tarifs entraînent une diminution des prévisions de revenus de 17.8 millions de francs (voir également le chapitre des charges 31). Les prestations facturées par les SI aux crédits d'investissements progressent pour leur part de quelque 1.3 million de francs.

Quant à l'ensemble des autres revenus de la Bourse communale, ils progressent de 2.4 %, en précisant que l'amélioration anticipée sur des recettes et mesures d'économies supplémentaires à décider par la Municipalité pour 2011 a été revue à la baisse, de 5 à 3 millions de francs.

On peut mettre en exergue les écarts suivants (en millions de francs) :

434 SOI – Facturation aux SI et téléphones privés (mobiles)	+ 0.311
434 Service financier – Facturation à eauservice du droit du sol (ajustement)	+ 0.580
434 Taxe d'épuration des eaux	- 1.500
434 APEMS et centres de vie infantine – Facturation aux parents	+ 1.120
434 SSL – Comptabilisation "au brut" des appartements sociaux	+ 0.737
435 Assainissement – Ventes diverses (récupération, énergie)	+ 0.224
435 Eauservice – Ajustement de la prévision des ventes	+ 1.000
437 Corps de police – Amendes (rattrapage)	+ 2.000
439 Recettes et mesures d'économie à décider par la Municipalité	- 2.000

44 Part à des recettes sans affectation**+ 1.1 mio ou + 31.4 %**

La part communale à l'impôt sur les gains immobiliers a été adaptée compte tenu des chiffres de 2009.

45 Dédommagements de collectivités publiques**+ 67.9 mios ou + 36.3 %**

	Budget 2011	Budget 2010	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fonds de péréquation intercommunal	153'000'000	87'000'000	66'000'000	75.9
Contribution du fonds de péréquation intercommunal aux dépenses routières	16'600'000	16'600'000	0	0.0
Facturation à l'Académie de police de Savatan	923'000	801'000	122'000	15.2
Participations diverses aux frais du secteur "protection et sauvetage"	8'706'600	8'662'300	44'300	0.5
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	2'800'000	2'831'100	-31'100	-1.1
Participation cantonale à la nouvelle aide au logement	1'000'000	609'000	391'000	64.2
Contribution selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)	7'296'100	6'718'300	577'800	8.6
Autres participations des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation	17'012'200	16'638'100	374'100	2.2
Participation des communes aux charges de la station d'épuration (STEP)	4'936'600	5'156'400	-219'800	-4.3
Participations diverses aux charges du Service social	23'723'200	23'270'300	452'900	1.9
Participation de la Confédération aux frais de l'ORP	10'853'900	11'042'500	-188'600	-1.7
Participations diverses aux frais des emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6'579'600	6'332'700	246'900	3.9
Autres dédommagements	1'373'100	1'262'400	110'700	8.8
	254'804'300	186'924'100	67'880'200	36.3

Ainsi que relevé plus haut, la **réforme de la péréquation intercommunale** entraîne sous ce chapitre une forte hausse du retour de péréquation fondé principalement sur le nouveau critère de population, compensant les hausses de charges enregistrées au chapitre 35.

La hausse de 0.4 million de francs de la participation cantonale à la nouvelle aide au logement correspond au 50 % de l'augmentation de ladite subvention prévue au chapitre 36.

A "Enfance, jeunesse et éducation", l'augmentation de la capacité d'accueil des enfants dans les APEMS ainsi que dans les centres de vie infantine communaux procure des revenus supplémentaires évalués à environ 0.6 million de francs.

46 Subventions acquises**+ 0.06 mio ou + 4.4 %**

Ce chapitre n'appelle pas de commentaire.

48 Prélèvements sur les réserves**+ 6.9 mios ou + 247.5 %**

	Budget 2011	Budget 2010	Ecarts (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	9'727'500	2'798'900	6'928'600	247.5
Fonds de renouvellement "compostière"	23'300	23'300	0	0.0
Fonds de péréquation de la STEP	2'049'000	1'275'600	773'400	60.6
Fonds des SI	7'655'200	1'500'000	6'155'200	410.3

Il y a lieu de relever que la hausse des charges nettes de la STEP entraîne un recours fortement accru au fonds de péréquation. Par ailleurs, aux Services industriels, le Service de l'électricité a prévu divers prélèvements pour compenser l'augmentation des dépenses d'entretien de la centrale électrique de Lavey et pour effectuer une ristourne aux clients pour le timbre d'acheminement de l'électricité

5. PLAN DES INVESTISSEMENTS POUR LES ANNEES 2011 A 2014

Ce plan est constitué par les deux chapitres suivants :

- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements de 2011 à 2014, portant sur les crédits déjà votés
- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements pour 2011 à 2014, portant sur les crédits à voter d'ici la fin 2014, lesquels sont classés par date de sortie du préavis.

* * * *

Voici la récapitulation des dépenses présumées d'investissements du patrimoine financier pour l'exercice 2011 :

(en millions de francs)	Dépenses présumées		
	Sur crédits votés au 31.08.2010	Sur crédits à voter	Total
Administration générale et finances	7.4	0.2	7.6
Sécurité publique et sports	6.4	4.2	10.6
Culture, logement et patrimoine	19.4	7.8	27.2
Travaux	34.0	4.3	38.3
Enfance, jeunesse et éducation	14.7	3.2	17.9
Sécurité sociale et environnement	1.0	4.1	5.1
Services industriels	37.0	10.2	47.2
Objets multidirection	0.0	25.8	25.8
Total général	<u>119.9</u>	<u>59.8</u>	<u>179.7</u>

Les principales dépenses prévues pour 2011 sont les suivantes :

(en milliers de francs)

Ensemble des crédits-cadres (Voirie, collecteurs, parcs, eaux, gaz, électricité)	42'869
Fondation de Beaulieu (Modernisation du site du Palais de Beaulieu – Subvention)	4'000
Bellerive-Plage – Réfections et améliorations	5'000
Société immobilière pour le logement SA – Souscription	3'000
Théâtre 12 (Opéra) – Rénovation et extension	11'000
Théâtre de l'Arsenic – Rénovation et assainissement	3'000
Route de contournement de La Sallaz	6'000
Aménagement et équipement des plates-formes du vallon du Flon	4'500
Collège de Villamont – Réfection, agrandissement et transformations	6'500
Assainissement des bâtiments scolaires – 4 ^{ème} étape	4'800
Renouvellement du réseau de distribution d'électricité	15'000
Création d'une société d'investissement dans les énergies renouvelables	4'000
Déploiement du réseau secondaire optique	4'000
Extension du chauffage à distance au Sud de Lausanne	3'000

Précisons encore que les recettes d'investissements pour 2011 sont évaluées à 10.7 millions de francs et que les dépenses nettes d'investissements du patrimoine administratif s'élèvent à 177.2 millions de francs compte tenu des demandes d'autorisations d'achats.

6. EVOLUTION PRESUMEE DE LA SITUATION FINANCIERE EN 2011

Pour estimer cette évolution, il convient d'abord de déterminer le volume d'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement (ressources), puis de définir l'utilisation en se fondant sur le plan des investissements ainsi que les demandes d'achats de matériels et de logiciels informatiques, de véhicules, de machines et de matériel. Enfin, l'opposition des deux données (ressources et utilisation) indique dans quelle mesure la Commune est apte à financer par ses propres moyens les investissements programmés.

Détermination de l'autofinancement		
	Doit	Avoir
	(En millions de francs)	
Excédent des charges de fonctionnement	13.0	
Amortissements		106.9
Attributions aux réserves		9.5
Prélèvements sur les réserves	9.7	
	<u>22.7</u>	<u>116.4</u>
Autofinancement	93.7	
	<u>116.4</u>	<u>116.4</u>
Investissements nets du patrimoine administratif (utilisation)		
	Doit	Avoir
	(En millions de francs)	
Dépenses brutes d'investissements	179.7	
Autorisations d'achats	8.2	
Subventions et recettes sur investissements		10.7
	<u>187.9</u>	<u>10.7</u>
Investissements nets		177.2
	<u>187.9</u>	<u>187.9</u>
Financement		
	Mios de francs	%
Investissements nets	177.2	100.0
./. Autofinancement	93.7	52.9
Insuffisance d'autofinancement ou emprunts nouveaux	<u>83.5</u>	<u>47.1</u>

7. REMUNERATION DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITE

La loi sur les communes, à son article 29, dispose ce qui suit :

« Sur proposition de la municipalité, le conseil communal fixe les indemnités du syndic et des membres de la municipalité.

Sur proposition du bureau, il fixe celles des membres du conseil, du président et du secrétaire du conseil et, cas échéant, de l'huissier.

Cette décision est prise, en principe, une fois au moins par législature. ».

A teneur de la loi, une décision formelle doit être prise, l'octroi d'un crédit budgétaire autorisant le paiement des montants en cause n'étant pas suffisant. Pour ce qui concerne le Conseil communal, cette exigence a été remplie par la décision prise le 24 octobre 2006¹ et par celle du 10 novembre 2009² (Rapport-préavis du bureau du conseil communal N° 1/2009 "Projet de règlement de Mme Stéphanie Apothéloz : Indemnités pour frais de baby-sitting"). Pour la Municipalité, en revanche, la dernière décision remonte au 7 décembre 2005, soit à la précédente législature. Une nouvelle décision doit donc être prise.

Les traitements annuels bruts fixés en décembre 2005 s'élevaient à fr. 253'034.- pour le syndic et à fr. 235'882.- pour les conseillers municipaux. Ils ont depuis lors été indexés au coût de la vie dans les mêmes

¹ (BCC 2006-2007, Tome 1, pp. 284 ss)

² (BCC 2009-2010, Tome 1, pp. 440 ss)

proportions et selon les mêmes modalités que pour le personnel communal, passant au nouvel indice de 103.9, pour s'établir aujourd'hui à fr. 265'180.- pour le syndic et à fr. 247'205.- pour les autres membres de la Municipalité. Cette dernière vous propose le statu quo, étant entendu que ces traitements bénéficieront des mêmes indexations que celles qui pourraient être accordées au personnel communal.

8. CONCLUSIONS

En vertu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne

vu le préavis N° 2010/42 de la Municipalité, du 22 septembre 2010;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2011 comme il suit :

Charges	fr.	1'736'127'900
Revenus		1'723'157'700
Excédent des charges	fr.	12'970'200

2. de prendre acte du plan des investissements pour les années 2011 à 2014;
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2011.
4. de fixer comme suit le traitement annuel brut des membres de la Municipalité (auquel s'ajoutera l'indexation au 1^{er} janvier 2011) :

Syndic	:	fr.	265'180.-
Conseillers municipaux	:	fr.	247'205.-

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

- Annexes :
- A. Compte de fonctionnement par direction
 - B. Compte de fonctionnement par nature
 - C. Evolution du compte de fonctionnement (sans les imputations internes) de 1980 à 2011
- Brochure du projet de budget de l'exercice 2011
Plan des investissements pour les années 2011 à 2014

ANNEXE A

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR DIRECTION

	BUDGET DE 2011		BUDGET DE 2010		COMPTES DE 2009	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES	368'345'200	716'260'100	317'977'900	648'066'000	610'910'604.76	862'555'955.45
SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS	174'756'400	75'204'500	168'612'100	72'893'600	164'623'462.74	69'619'246.23
CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE	128'974'300	58'857'500	124'130'700	56'761'200	123'452'635.46	58'748'678.48
TRAVAUX	226'894'500	159'306'000	222'480'900	158'208'100	219'002'199.64	162'775'065.92
ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION	178'618'600	44'045'500	172'704'000	41'828'100	165'624'149.04	40'967'221.47
SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT	121'110'900	55'901'700	121'076'500	54'397'600	113'394'506.12	52'441'026.62
SERVICES INDUSTRIELS	537'428'000	613'582'400	524'991'200	599'905'600	534'305'261.30	605'659'754.37
TOTAUX	1'736'127'900	1'723'157'700	1'651'973'300	1'632'060'200	1'931'312'819.06	1'852'766'948.54
EXCEDENT DES CHARGES		12'970'200		19'913'100		78'545'870.52
	1'736'127'900	1'736'127'900	1'651'973'300	1'651'973'300	1'931'312'819.06	1'931'312'819.06

ANNEXE B

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2009	Budget 2010	Nature	Budget 2011	Ecart au budget précédent	
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	%
1'931'312'819.06	1'651'973'300	3 CHARGES	1'736'127'900	84'154'600	5.1
513'861'285.79	528'702'200	30 CHARGES DE PERSONNEL	545'774'700	17'072'500	3.2
546'091.80	622'400	300 Rétribution des autorités	1'005'800	383'400	61.6
408'099'159.14	428'527'800	301 Traitements	441'303'900	12'776'100	3.0
35'049.00	35'000	302 Traitements du personnel enseignant	39'000	4'000	11.4
33'182'127.48	34'964'700	303 Cotisations aux assurances sociales	36'924'200	1'959'500	5.6
60'455'681.60	64'871'800	304 Cotisations à la caisse de pensions	66'667'000	1'795'200	2.8
7'469'954.66	7'530'100	305 Assurance-accidents	7'252'600	-277'500	-3.7
1'892'697.70	1'881'200	307 Prestations à des retraités	2'556'700	675'500	35.9
0.00	-14'000'000	308 Economie de personnel	-15'000'000	-1'000'000	7.1
2'180'524.41	4'269'200	309 Autres charges de personnel	5'025'500	756'300	17.7
800'692'670.50	508'057'100	31 BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	523'608'000	15'550'900	3.1
3'188'785.28	3'518'400	310 Imprimés et fournitures de bureau	3'988'400	470'000	13.4
9'897'316.02	12'104'300	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	12'804'200	699'900	5.8
282'930'046.14	268'928'500	312 Eau, énergie et chauffage	274'804'100	5'875'600	2.2
17'963'861.56	18'842'800	313 Marchandises	19'268'700	425'900	2.3
21'752'881.72	16'965'500	314 Entretien des biens immobiliers	17'899'300	933'800	5.5
13'557'109.34	13'971'400	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	16'169'800	2'198'400	15.7
35'492'128.65	37'472'100	316 Loyers et redevances d'utilisation	40'884'000	3'411'900	9.1
2'677'855.37	2'846'400	317 Déplacements, débours, dédommagements	3'207'100	360'700	12.7
85'917'823.61	94'485'200	318 Autres prestations de tiers	98'028'100	3'542'900	3.7
327'314'862.81	38'922'500	319 Impôts, taxes et frais divers	36'554'300	-2'368'200	-6.1
71'495'684.64	76'138'900	32 INTERETS DIVERS	71'538'000	-4'600'900	-6.0
71'409'456.61	75'900'400	322 Intérêts des dettes	71'400'000	-4'500'400	-5.9
86'228.03	238'500	329 Autres intérêts passifs	138'000	-100'500	-42.1

ANNEXE B

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2009	Budget 2010	Nature	Budget 2011	Ecart au budget précédent	
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	%
115'234'986.53	115'141'300	33 AMORTISSEMENTS	117'126'800	1'985'500	1.7
7'938'150.84	9'617'800	330 Pertes, défalcatons, moins-values	10'279'400	661'600	6.9
107'296'835.69	105'523'500	331 Amortissements du patrimoine administratif	106'847'400	1'323'900	1.3
189'417'590.60	197'710'400	35 DEDOMMAGEMENTS A DES COLLECTIVITES PUBLIQUES	248'426'600	50'716'200	25.7
188'975'187.70	197'307'400	351 Participation à des charges cantonales	247'958'600	50'651'200	25.7
442'402.90	403'000	352 Participation à des charges de communes	468'000	65'000	16.1
78'018'504.54	79'242'700	36 SUBVENTIONS ACCORDEES	79'943'100	700'400	0.9
73'754'589.95	75'037'000	365 Subventions à des institutions	75'007'100	-29'900	0.0
4'263'914.59	4'205'700	366 Aides individuelles	4'936'000	730'300	17.4
24'912'261.40	7'753'500	38 ATTRIBUTIONS AUX RESERVES	9'561'700	1'808'200	23.3
24'912'261.40	7'753'500	380 Attributions aux réserves	9'561'700	1'808'200	23.3
137'679'835.06	139'227'200	39 IMPUTATIONS INTERNES	140'149'000	921'800	0.7
137'679'835.06	139'227'200	390 Imputations internes	140'149'000	921'800	0.7

ANNEXE B

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2009	Budget 2010	Nature	Budget 2011	Ecart au budget précédent	
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	%
1'852'766'948.54	1'632'060'200	4 REVENUS	1'723'157'700	91'097'500	5.6
504'509'637.55	462'300'000	40 IMPOTS	459'630'000	-2'670'000	-0.6
323'096'297.80	310'000'000	400 Impôts sur le revenu et la fortune	296'000'000	-14'000'000	-4.5
117'585'116.90	85'000'000	401 Impôts sur le bénéfice et le capital	97'000'000	12'000'000	14.1
31'724'418.75	31'500'000	402 Impôts fonciers	33'000'000	1'500'000	4.8
8'176'830.85	8'000'000	404 Droits de mutation	8'000'000	0	0.0
17'635'778.95	22'000'000	405 Impôts sur les successions et donations	20'000'000	-2'000'000	-9.1
6'291'194.30	5'800'000	406 Impôts sur la propriété et sur la dépense	5'630'000	-170'000	-2.9
2'231'896.40	2'028'500	41 PATENTES, CONCESSIONS	2'253'500	225'000	11.1
2'231'896.40	2'028'500	410 Patentes, concessions	2'253'500	225'000	11.1
286'852'671.22	108'433'600	42 REVENUS DES BIENS	113'944'800	5'511'200	5.1
2'909'895.75	2'201'000	421 Intérêts moratoires et divers	2'201'000	0	0.0
58'378.57	80'000	422 Revenus des capitaux du patrimoine financier	35'000	-45'000	-56.3
30'625'315.06	29'270'000	423 Revenus des immeubles du patrimoine financier	29'760'000	490'000	1.7
117'243'498.06	3'499'100	424 Plus-values, produits exceptionnels	3'500'900	1'800	0.1
98'941'724.01	35'601'200	425 Revenus des prêts et participations du patrimoine administratif	41'490'200	5'889'000	16.5
37'073'859.77	37'782'300	427 Revenus des biens du patrimoine administratif	36'957'700	-824'600	-2.2
731'786'351.28	725'450'700	43 TAXES, VENTES ET PRESTATIONS FACTUREES	736'589'500	11'138'800	1.5
4'495'741.79	4'063'300	431 Emoluments administratifs	4'155'300	92'000	2.3
234'699'284.91	244'014'200	434 Redevances et prestations facturées	238'142'700	-5'871'500	-2.4
446'311'133.15	425'581'000	435 Ventes	439'515'100	13'934'100	3.3
12'440'862.88	9'556'800	436 Dédommagements de tiers	9'729'300	172'500	1.8
19'384'841.00	21'700'000	437 Amendes	23'760'000	2'060'000	9.5
7'796'701.88	9'651'600	438 Prestations facturées aux crédits d'investissements	11'188'000	1'536'400	15.9
6'657'785.67	10'883'800	439 Autres recettes	10'099'100	-784'700	-7.2

ANNEXE B

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2009	Budget 2010	Nature	Budget 2011	Ecart au budget précédent	
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	%
4'801'659.10	3'500'000	44 PART A DES RECETTES SANS AFFECTATION	4'600'000	1'100'000	31.4
4'801'659.10	3'500'000	441 Part à des recettes cantonales	4'600'000	1'100'000	31.4
182'708'090.38	186'924'100	45 DEDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITES PUBLIQUES	254'804'300	67'880'200	36.3
12'866'819.65	13'890'900	450 Participation de la Confédération aux charges	13'799'600	-91'300	-0.7
163'866'136.64	166'055'700	451 Participation du Canton aux charges	234'892'100	68'836'400	41.5
5'975'134.09	6'977'500	452 Participation de communes aux charges	6'112'600	-864'900	-12.4
1'519'497.35	1'397'200	46 SUBVENTIONS ACQUISES	1'459'100	61'900	4.4
105'606.35	93'000	460 Subventions de la Confédération	96'000	3'000	3.2
1'413'891.00	1'304'200	461 Subventions du Canton	1'363'100	58'900	4.5
677'310.20	2'798'900	48 PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES	9'727'500	6'928'600	247.5
677'310.20	2'798'900	480 Prélèvements sur les réserves	9'727'500	6'928'600	247.5
137'679'835.06	139'227'200	49 IMPUTATIONS INTERNES	140'149'000	921'800	0.7
137'679'835.06	139'227'200	490 Imputations internes	140'149'000	921'800	0.7
-78'545'870.52		EXCEDENT DE REVENUS			
	19'913'100	EXCEDENT DE CHARGES	12'970'200	-6'942'900	-34.9

ANNEXE C

EVOLUTION DES CHARGES ET DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT (sans les imputations internes)

En millions de francs	Comptes 1 9 8 0	Comptes 1 9 9 0	Comptes 1 9 9 5	Comptes 2 0 0 0	Comptes 2 0 0 5	Comptes 2 0 0 9	Budget 2 0 1 0	Budget 2 0 1 1
CHARGES	482.8	862.4	1'040.6	1'131.7	1'190.7	1'793.6	1'512.7	1'596.0
Charges de personnel	173.7	291.0	365.8	385.5	442.6	513.9	528.7	545.8
Biens, services et marchandises	131.4	259.0	300.7	327.4	386.6	800.7	508.1	523.6
Intérêts passifs	37.0	44.6	87.2	92.3	75.6	71.5	76.1	71.5
Amortissements	71.1	112.0	98.0	109.7	112.3	115.2	115.1	117.1
Dédommagements à des collectivités publiques	37.4	76.1	114.5	136.6	91.4	189.4	197.7	248.4
Subventions accordées	26.3	70.0	61.2	65.4	73.3	78.0	79.2	80.0
Attributions aux réserves	5.9	9.7	13.2	14.8	8.9	24.9	7.8	9.6
REVENUS	485.5	830.1	980.8	1'089.7	1'154.6	1'715.1	1'492.8	1'583.0
Impôts	226.4	360.9	402.7	426.9	403.5	504.5	462.3	459.6
Patentes, concessions	2.0	2.8	3.1	3.2	1.9	2.2	2.0	2.3
Revenus des biens	31.6	39.5	49.5	58.5	61.3	286.9	108.4	113.9
Contributions diverses	198.3	322.8	471.2	511.4	614.8	731.8	725.5	736.6
Part à des recettes sans affectation	4.0	9.6	5.1	3.4	4.3	4.8	3.5	4.6
Dédommagements de collectivités publiques	16.1	32.0	24.8	44.4	62.0	182.7	186.9	254.8
Subventions acquises	6.9	1.5	15.2	4.2	2.5	1.5	1.4	1.5
Prélèvements aux réserves	0.2	61.0	9.2	37.7	4.3	0.7	2.8	9.7
EXCEDENT DE CHARGES	-2.7	32.3	59.8	42.0	36.1	78.5	19.9	13.0
AUTOFINANCEMENT DEGAGE PAR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT	95.9	23.9	36.7	37.0	74.5	53	90.6	93.7